

LE DEVOIR

Vol. LXXXVII - N° 2486

MONTREAL, LE MARDI 22 OCTOBRE 1996

88c + TPS + TVQ / TORONTO 1\$

PERSPECTIVES

Mario Dumont se fait vieux

À chacun sa révolution pour tenter de résoudre les problèmes cuisants des finances publiques et de l'endettement collectif. Celle dite du « gros bon sens » de Mike Harris, dans la province voisine, fait bien des envieux. Y compris parmi nous. Mais les recettes ontariennes sont-elles les meilleures pour le Québec?

Tout le monde croyait, à l'entendre parler et le voir agir, que le héros politique de Mario Dumont était l'ancien premier ministre Robert Bourassa. À l'exception du dossier constitutionnel — et encore, certains jours! — les prises de position modérées et les attitudes conciliatrices de l'ex-président des jeunes libéraux ressemblaient fort à celles de son premier chef et mentor, au début de la décennie. Mais le président de l'Action démocratique du Québec (ADQ) a désormais les yeux tournés vers une autre idole, que les congressistes de la fin de semaine ont adorée au grand jour: le premier ministre de l'Ontario.

Au début d'août, les assises des jeunes libéraux ressemblaient à celles de dinosaures, incapables de faire preuve d'audace et d'originalité — comme il sied à cet âge — mercenaires déjà enfoncés dans les ornières de solutions toutes faites et éculées. Eh bien, si on le compare à celui des adéquistes, le virage néo-libéral semble d'une gentillesse et d'une douceur sans pareilles. Foin du scalpel et du bistouri, voici l'ère de la hache et du massacre.

Ca a marché dans la province voisine, clame le Super Mario de Rivière-du-Loup: Harris a dit ce qu'il ferait, une fois élu, il tient promesse, et ça fonctionne comme il l'avait promis. Coupe ici, réduis là, compresse ailleurs, la machine étatique se dégraisse, les taxes vont baisser et tous les Ontariens vont en profiter. C'est ce qu'il faut au Québec. Réduire le rôle de l'État à celui d'un facilitateur ou catalyseur, le faisant maigrir d'au moins 25 %, abolissant la

sécurité d'emploi absolue, et le reste à l'avenant. Avec, à la clé, comme un hochet, moins de taxes et d'impôts, plus de privatisations et de liberté, enfin.

La belle illusion que voilà, avec des résolutions à l'allure radicale mais qui sont, au fond, d'un néo-conservatisme à faire pleurer. On célèbre abondamment, pour nous appâter, les miracles de M. Harris et de son homologue albertain, Ralph Klein. Mais a-t-on mesuré les effets pervers de leur « radicalisme » en matière de santé et d'éducation, pour ne citer que les deux secteurs les plus névralgiques? En procédant à l'aveuglette, pour calmer les financiers internationaux, n'ont-ils pas surtout heurté profondément les plus faibles et démunis, ceux qui ont absolument besoin du filet de sécurité sociale, et ceux qui n'ont pas les moyens de se payer les grandes écoles? En d'autres termes moins de déficit peut-être, mais à quel prix? Celui de quelques riches plus riches encore, celui de pauvres plus pauvres, en plus grand nombre?

Le premier ministre de Nouvelle-Écosse, John Savage, n'a-t-il pas raison de craindre que le modèle ontarien et albertain menace le Canada, avec son clivage entre provinces riches et pauvres? C'est le genre de questions difficiles qu'il faut soulever avant d'emprunter sans discernement les prétendues solutions du voisin. Fini l'État-Providence, proclame-t-on de toutes parts, y compris au gouvernement, par la voix du président du Conseil du trésor, encore la semaine dernière. Mais alors, que fait-on de la spécificité québécoise? Est-elle, comme le reste, sacrifiée sur l'autel implacable du nivellement réducteur et dominant? Si la social-démocratie n'est pas qu'un vain slogan et garde un semblant de sens, ça doit bien paraître quelque part, ne fût-ce qu'en filigrane ou en catimini, pour ne pas effaroucher les bailleurs de fonds.

Cependant, pour raviver la flamme vacillante, pour redonner à la solidarité collective ses lettres de noblesse, il ne faut pas compter sur Mario Dumont et ses ouailles ébahies. À droite, toute! Ce qu'elles qualifient de courage n'est en somme que l'addition de mesures grossières et sans raffinement, le catalogue importé d'outre-frontières du chacun pour soi et du sauve qui peut. La lutte pour la survie et au plus fort la poche!

N'y a-t-il pas du fétichisme à vouloir tout emprunter du voisin, comme s'il n'y avait pas moyen de faire bande à part, à l'occasion, après mûre réflexion et en toute conscience des risques? On peut se moquer, comme le fait M. Dumont, des appels à la concertation et aux consensus que lance, presque désespérément, le premier ministre Bouchard. Mais y a-t-il bien d'autres moyens d'éviter le pire, le saccage des acquis sociaux, le carnage dans ce qui, malgré tous ses avatars, nous tient lieu d'État? Au demeurant fort respectable.

Avant de démanteler allégrement la fonction publique, comme le demande l'ADQ, avant de couper des milliers de têtes — Tasse-toi, mon oncle! — ne vaut-il pas la peine de réduire d'abord dans les heures supplémentaires, de partager le temps de travail, de geler l'embauche? Des solutions plus fines, plus difficiles à instaurer et à gérer, certes, mais qui manifestent d'abord le souci premier des personnes, pas de numéros taillables et corvéables à merci.

Au fond, M. Dumont n'aurait pas dû changer de modèle politique. Au moins, M. Bourassa n'était pas un bousilleur et, avant de tailler dans le vif, il conciliait jusqu'à l'extrême limite. À vouloir jouer aux matamores, les affairistes de l'ADQ font déjà vieux jeu, terriblement.

POLITIQUE

Charest invente le « fédéralisme créatif », page A 4



LE MONDE

Arnoldo Aleman l'emporte au Nicaragua, page A 6

LES ACTUALITÉS

Québec doit-il s'attaquer aux coûts de l'emploi? page A 2



Bourque étudie la possibilité de privatiser sans appel d'offres

KATHLEEN LÉVESQUE
LE DEVOIR

Même s'il dit ne pas s'en souvenir, le maire Pierre Bourque cherche, depuis janvier dernier, à privatiser certains services municipaux dont l'aqueduc en contournant l'obligation législative d'effectuer des appels d'offres.

Dans un avis juridique daté du 30 janvier dernier dont *Le Devoir* a obtenu copie, l'avocate en chef de la Ville de Montréal informe le maire ainsi que les membres du com

ité exécutif des difficultés juridiques «susceptibles de compliquer, de retarder ou même d'entraver la conclusion, dès cette année, d'ententes dites de «partenariat», par lesquelles la Ville confierait à d'autres entreprises, avec ou sans aliénation d'actifs, la gestion de certaines propriétés et de certains services publics municipaux, telles la production et la distribution de l'eau potable».

Dans ce document dont l'essentiel sera repris trois mois plus tard dans un avis juridique émis par le contentieux et que l'opposition officielle à l'hôtel de ville a rendu public hier, il est indiqué que l'administration montréalaise envi-

sage de «choisir les entreprises partenaires de gré à gré sans lancer d'appels d'offres publics ni même, possiblement, sans appels de propositions». La Ville souhaitait donc, du moins à cette époque, pouvoir sélectionner deux ou trois entreprises «jugées de fort calibre» qui seraient les seules à être invitées à soumettre une proposition détaillée. La préparation de cette proposition pourrait coûter jusqu'à 10 millions dans le cas précis d'un transfert de la gestion de l'eau. «La Ville pourrait alors être «invitée» à défrayer [sic]

VOIR PAGE A 10: BOURQUE

Points de vue



JACQUES NADEAU, LE DEVOIR

TOUT est question de points de vue! Pendant que certains, frileux, pestaient contre la douche froide qui n'a cessé, hier, de nous tomber sur la tête, d'autres, détendus, s'en amusaient follement. Parfois jusqu'à s'en rouler par terre.

Trente ans sans être à bout de Forces

La revue trimestrielle *Forces* lançait hier soir à Montréal un numéro entièrement consacré au Sommet socioéconomique qui aura lieu les 30 et 31 octobre et le 1^{er} novembre prochains. Revue de «documentation économique, sociale et culturelle», *Forces* célèbre parallèlement son 30^e anniversaire. Marcel Couture, l'homme qui avait présidé à sa création en 1966, est toujours à ses commandes, «collé aux angoisses du Québec», dit-il.

PIERRE CAYOUILLE
LE DEVOIR

Haut de gamme, la revue *Forces*? Sans aucun doute. Eugène Ionesco, André Malraux et Edgar Morin y ont déjà signé des textes. Marshall McLuhan, John Kenneth Galbraith et Herbert Marcuse y ont déjà été réunis à l'occasion d'un numéro paru en 1972. Toutes les grandes réalisations québécoises des dernières années y ont été scrutées à la loupe, analysées, disséquées. Pierre Emmanuel, Henri Guillemin, Fernand Dumont, Jacques Genest, Félix-Antoine Savard, Hans Selye et autres grands esprits de toutes les sphères y ont été interviewés ou y ont collaboré. *Forces*, on l'aura compris, est une revue haut de gamme, mieux connue à l'étranger qu'au Québec.

«Quand on relit les 114 numéros parus au cours des 30 dernières années, on voit défiler toute l'histoire du Québec. Nous

avons été et nous demeurons collés aux angoisses du Québec», dit Marcel Couture, président et éditeur de cette revue de «documentation économique, sociale et culturelle» sans pareille dont la raison d'être demeure d'offrir au Québec et au Canada une vitrine de choix à l'étranger. Tirée à 60 000 exemplaires, la revue est vendue dans plus de 80 pays. On la trouve dans toutes les ambassades du Canada et toutes les délégations du Québec à travers le monde. «Elle existe d'abord pour ce public étranger. Notre but premier, c'est de présenter au reste du monde les grands dossiers culturels, économiques et sociaux du Québec. Tout ça dans l'espoir de voir nos échanges extérieurs s'accroître», rappelle Marcel Couture.

La revue *Forces* a été créée par Hydro-Québec dans la ferveur des années 60. Plus précisément, elle a vu le jour dans la foulée de l'Exposition universelle de

VOIR PAGE A 10: FORCES

Un centre de détention sous observation

Dégoûté, un citoyen dénonce le sort «inhumain» réservé à des adolescents

SYLVAIN BLANCHARD
LE DEVOIR

Un habitant du quartier Côte-des-Neiges, Robert Hatton, a déposé une plainte, hier, devant la Commission des droits de la personne du Québec dénonçant les conditions de vie aux Centres de jeunesse Shawbridge (un centre de prévention et de détention) à Prévest, dans les Laurentides.

M. Hatton, qui assistait récemment à un forum sur les droits de l'enfance au mont Gabriel, a eu l'occasion dans le cadre de cet événement de participer, le 26 septembre, à une «visite guidée» du centre. Et ce qu'il a vu l'a à ce point «dégoûté» qu'il s'est mis à écrire aux médias et à contacter la Commission des droits de la personne pour les informer du sort «inhumain» réservé à ces adolescents de 14 à 17 ans séjournant dans cet établissement.

«Quand les jeunes veulent uriner, prétend-il, ou boire un verre d'eau, ils doivent aller à un garde en criant car il n'y a ni lavabo ni toilettes dans leurs cellules. Et si le garde est occupé ailleurs, ce qui doit arriver souvent, ils urinent directement dans le système de ventilation fixé près de leur lit. L'air qui s'en dégage est par la suite respiré par ces jeunes tout au long de leur sommeil. Cette situation a

VOIR PAGE A 10: CENTRE

Réglementation du marché du travail

Les syndicats doivent maintenant concilier principes et réalité, dit Dufour

JEAN PICHETTE
LE DEVOIR

Pendant que la CSN et la FTQ se défendent bien d'avoir cédé aux pressions patronales, le président du Conseil du patronat du Québec (CPQ), Ghislain Dufour, se réjouit du consensus établi sur un nécessaire allègement de la réglementation, dans le cadre des travaux du chantier sur l'entreprise et l'emploi, présidé par Jean Coutu.

«Il y a eu une évolution très nette de la part des syndicats sur l'idée de la nécessité d'alléger les réglementations au Québec, reconnaît M. Dufour. Mais si les syndicats ont bien cheminé dans le chantier de M. Coutu, il va maintenant falloir qu'ils concilient les principes et la réalité. On ne peut pas accepter les paramètres quand ça fait notre affaire et ne pas les accepter quand ça ne fait pas notre affaire.»

Le Devoir d'hier dévoilait le contenu du rapport du comité de M. Coutu, préparé en vue du sommet socioéconomique de la semaine prochaine, qui fait état d'un consen-



Ghislain Dufour

VOIR PAGE A 10: DUFOUR

MÉTÉO

Montréal Nuageux avec 70% de probabilité d'averses. Max: 11 Min: 2
Québec Quelques averses. Max: 9 Min: 2
Détails, page B 4

INDEX

Agenda B 6 Idées A 9
Annonces B 6 Le monde A 6
Avis publics .. B 4 Les sports B 5
Bourse B 3 Montréal A 3
Culture B 8 Mots croisés... B 6
Économie B 2 Politique A 4
Éditorial A 8 Télévision B 7



• LES ACTUALITÉS •

Québec doit-il s'attaquer aux coûts de l'emploi?

Le Sommet doit mener à un débat sur la rémunération des médecins et des employés, affirment les Régies régionales de la Santé

À l'heure où tous ouvrent leurs jeux à l'occasion du prochain Sommet socioéconomique, les Régies de la Santé de l'ensemble du Québec entendent pousser le gouvernement Bouchard à faire des choix politiques, en lançant un débat sur les coûts de l'emploi et le mode de rémunération des médecins.

ISABELLE PARÉ
LE DEVOIR

Employeurs de premier ordre dans plusieurs régions, les Régies régionales constatent l'urgence de discuter avec les syndicats des coûts de l'emploi dans le réseau de la santé et entendent porter ce message à Québec à l'occasion du prochain Sommet socioéconomique.

«On est d'accord avec l'objectif d'assainissement des finances publiques, mais on se pose des questions sur les coûts de l'emploi, même si ce n'est pas très populaire par les temps qui courent...», a indiqué en entrevue au Devoir, Lise Denis, la directrice de la Conférence des régies régionales de la santé et des services sociaux du Québec.

Voilà du moins un des consensus majeurs obtenus entre les 16 directeurs des Régies à l'occasion d'une rencontre préparatoire tenue en vue du Sommet. Confrontées à des compressions extraordinaires, les Régies de la santé de l'ensemble du Québec en viennent à la conclusion que la question des coûts de l'emploi ne pourra plus être évitée longtemps dans le réseau de la santé.

Se gardant de vouloir prôner la réouverture des conventions collectives, les Régies croient que syndicats et employeurs devront s'asseoir et tenter de trouver des solutions communes au cul-de-sac actuel et éviter une avalanche de pertes d'emploi dans le secteur de la santé. «Dans le secteur de l'éducation, les employés en disponibilité sont payés 80 % de leurs

revenus, alors que dans le réseau de la santé, les salaires continuent d'être payés à 100 %. Si on n'a pas plus d'argent et que notre objectif est de continuer à protéger des emplois, il y a peut-être lieu de regarder cela», donne en exemple Mme Denis.

Plus que les coûts de l'emploi, les Régies jugent aussi que la situation budgétaire rend inéluctable la révision du mode de rémunération des médecins et du panier des services assurés.

Des réformes réussies, mais un remplacement cahoteux

Malgré un bon départ, les Régies constatent qu'à travers la province, les réformes en cours sont ralenties par le remplacement difficile de milliers d'employés. «Les Régies sont convaincues qu'elles pourraient remplacer plus de gens

et plus rapidement s'il n'y avait pas les régies des conventions actuelles», avoue d'embellie Mme Denis.

Outre Montréal, où la moitié des postes d'infirmières créés sont inoccupés en raison de problèmes découlant de l'application des contrats de travail, plusieurs régions éloignées éprouvent aussi des difficultés sérieuses à mettre en place leurs nouveaux services en raison de ratés dans le remplacement des employés.

«Il y a des problèmes en Gaspésie, dans le Bas-Saint-Laurent et en Estrie. Il y a des régions où la règle des 50 km

n'est pas applicable», cite en exemple la directrice de la Conférence. En vertu de cette règle, un employé ne peut être replacé dans un emploi situé à plus de 50 kilomètres de chez lui. Une contrainte insoluble dans les régions où l'hôpital le plus proche se trouve à des centaines de kilomètres. À l'inverse, d'autres règles, qui limitent la mobilité entre établissements, font en sorte que des employés mis à pied dans un hôpital de Rimouski ne peuvent se porter candidats dans le CLSC voisin, en manque criant de personnel.

N'en jetez plus, la cour est pleine

Chose certaine, les Régies, qui ont comprimé pour l'équivalent de 455 millions cette année, entendent dire de nouveau au gouvernement Bouchard qu'elles ne peuvent en encaisser davantage sans mettre en péril l'ensemble des plans de transformation en cours dans le réseau. Les rumeurs font état de nouvelles compressions qui pourraient ajouter 600 millions au lourd fardeau déjà prévu.

«S'il fallait que la facture soit plus élevée que prévue, on ne serait pas capable. Nous sommes déjà sur les charbons de roues, alors nous serions rendus sur les roues! Il n'y a plus d'économies à faire dans des fermetures de lits parce que le personnel mis à pied doit continuer à être payé à 100 %», tranche Mme Denis.

Sur 661 établissements de santé, une centaine ont été fermés ou fusionnés entre mars 1995 et mars 1996. Les Régies, qui estiment avoir fait tout leur possible, jugent que d'autres secteurs doivent pousser à la roue. «Si nous devons aller au front sur les coûts de l'emploi, il n'est pas question que nous soyons les seuls à faire cette réflexion», insiste Mme Denis. «Ça nécessitera une stratégie globale de tous les partenaires et de tous les employés de l'État.»

Les groupes environnementaux réclament leur place au Sommet

LOUIS-GILLES FRANCOEUR
LE DEVOIR

Plusieurs des grands groupes environnementaux québécois ont réclamé hier du premier ministre Lucien Bouchard qu'il leur fasse une place de participant au prochain Sommet économique, lequel leur semble dériver actuellement dans la direction opposée du «développement durable».

Dans une conférence de presse tenue devant une quinzaine de journalistes environnementaux étrangers, qui couvrent le congrès de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN), les groupes québécois ont tenu à «démystifier» devant eux l'image du Québec vert et bleu pour leur faire humer plutôt le vent de «l'économie sauvage» qui pousse, à leur avis, les ressources naturelles dans les bras du plus offrant, démolition du régime environnemental en prime.

Les environnementalistes québécois, les promoteurs historiques du développement durable aujourd'hui inscrit dans le programme du Parti québécois, disent que ce n'est pas par hasard si Québec les a systématiquement tenus à l'écart du Sommet économique en n'invitant qu'un seul groupe, l'Union québécoise pour la conservation de la na-

ture (UQCN), et seulement à titre d'observateur sans droit de parole.

La tornade de déréglementation qu'annonçait la semaine dernière le premier ministre Bouchard sans la moindre consultation avec les écologistes, montre, disent-ils, que Québec est prêt à sacrifier les frères acquis des 20 dernières années et à émasculer le MEF même avant qu'il n'ait atteint sa maturité administrative. Si le Québec avait adopté autant de lois et règlements environnementaux que les États-Unis ou l'Ontario, un certain allègement réglementaire pourrait se discuter, disent-ils. Mais ce n'est pas le cas, à leur avis. Le Québec songe à alléger les maigres et vétustes règlements en place alors que dix autres, en attente de modernisation, sont relégués aux oubliettes.

«Le premier ministre Bouchard, guidé par son vice-premier ministre Bernard Landry, a en effet conclu un pacte avec le milieu des affaires. Ce partenariat a pour but d'éliminer les dernières contraintes à l'exploitation systématique de nos ressources patrimoniales: une approche qui nous mène directement à la banqueroute écologique, comme le soulignait Maurice Strong à la conférence de l'UICN», lit-on dans le communiqué des grands groupes québécois qui réclament aussi une «enquête et une audience publique» sur la privatisation des services responsables de la gestion des eaux municipales.

Données d'Environnement Canada pour 1993-1994

Le Canada a réduit de 16 % ses rejets toxiques industriels

Les données fédérales sont toutefois incomplètes

LOUIS-GILLES
FRANCOEUR
LE DEVOIR

Le Canada a réduit de 16 % ses rejets de toxiques dans l'environnement entre 1993 et 1994, une amélioration qu'il doit en grande partie au Québec, où la pollution toxique a été réduite en un an de 40 % en raison du traitement des rejets acides de Kro-

nos dans le Saint-Laurent à la hauteur de Varennes.

C'est ce qui ressort de l'inventaire national des rejets polluants publié hier par Environnement Canada. Cet inventaire dresse le bilan des rejets de 1713 entreprises de plus de 10 employés, qui manipulent plus de 10 tonnes de l'un ou l'autre des 178 produits dangereux visés par le règlement fédéral leur

imposant un rapport annuel. Le gouvernement fédéral met toutes ces informations sur Internet pour que chacun connaisse l'ampleur de la pollution dans son milieu. Cette année, le rapport national s'enrichit des données de 343 nouvelles entreprises.

Des 190 264 tonnes rejetées par les entreprises obligées de faire rapport, l'épargne environnementale

de 16 % enregistrée en 1994 diminuera la charge toxique d'une quantité équivalente à 3750 camions à ordure. C'est l'Ontario, province la plus industrialisée, qui a enregistré les rejets les plus importants, soit 57 191 tonnes, suivie du Québec avec 44 927 tonnes, ce qui est sensiblement moins que les 91 146 tonnes enregistrées en 1993. La part du Québec dans ce bilan global est d'environ 25 % alors qu'elle équivalait à 45 % avant l'épuration des rejets acides de Kronos. Le bilan environnemental du Québec devrait s'améliorer encore avec la mise en service au début de 1996 des traitements secondaires dans les papiers.

Ce bilan environnemental fédéral est toutefois loin d'être complet. D'abord, il n'établit pas la valeur comparative des charges polluantes, avec un indice comme le Chimiotox. D'autre part, l'inventaire lui-même est incomplet. On n'y trouve pas les pesticides ou des substances en voie d'élimination comme les chlorofluorocarbures (CFC),

ni les dioxines et les furannes. Au Québec, on ne possède des données que sur 88 des 178 substances, ce que le rapport fédéral ne justifie pas.

La Montérégie avec ses 22 781 tonnes de rejets vient en tête des régions québécoises au chapitre de la pollution toxique, suivie par la Mauricie-Bois-Francis (5112 t), Montréal (4181 t) et l'Abitibi-Témiscamingue (3770 t).

Les produits les plus rejetés au Québec sont l'acide sulfurique (17 777 t), le méthanol (5663 t), le zinc (2734 t), le xylène (1716 t) et l'acétone (1422 t). Les trois substances les plus rejetées dans l'air sont le méthanol (2209 t), le xylène (1710 t) et l'acétone (1344 t). Les plus rejetées dans l'eau sont l'acide sulfurique (17 507 t), le méthanol (3448 t) et le formaldéhyde (309 t) alors que les plus rejetées dans le sol sont le zinc (2352 t), le chrome (568 t) et l'éthylène-glycol (515 t).

Le rapport fédéral détaille aussi les charges polluantes par cours d'eau et y détaille chacun des polluants et leur contribution exacte.

EN BREF

Tragédie inexplicable

El River Crossing, N.-B. (PC) — Les corps de huit Américains ont été retirés de l'épave d'un avion bimoteur qui s'est écrasé dimanche dans le nord du Nouveau-Brunswick, sans qu'on puisse encore déterminer la cause de l'accident. Les victimes du Piper Navajo qui s'est écrasé étaient pour la plupart des policiers du Massachusetts qui étaient en route vers les États-Unis au moment de la tragédie, après une expédition de chasse au chevreuil à l'île d'Anticosti. L'avion, qui était la propriété de Telford Aviation, de Waterville, dans le Maine, était en route en direction de Bangor, dans le Maine. Le pilote, Michael Burns, de 39 ans, a indiqué alors qu'il était à proximité de l'aéroport Charlo au Nouveau-Brunswick qu'il devait faire un atterrissage d'urgence. Hier, des enquêteurs du Bureau de la sécurité des transports du Canada et des experts américains en matière de sécurité aérienne étaient présents sur les lieux pour tenter de comprendre ce qui avait pu se passer pour qu'il ne puisse effectuer la manœuvre d'urgence. Le pilote de l'avion avait signalé avoir des problèmes avec un moteur quelques instants avant l'écrasement.

Ipperwash: pas d'accusations

Sarnia, Ontario (PC) — La Couronne a décidé d'abandonner les accusations contre la plupart des 23 autochtones qui avaient occupé le parc provincial d'Ipperwash en septembre 1995. Dans une note remise à un juge de Sarnia hier, le bureau du procureur de la Couronne a confirmé qu'il ne disposait pas de preuves pour maintenir les accusations de séquestration contre les détenus. En ce qui a trait à l'accusation d'introduction par effraction, la Couronne a décidé d'y surseoir également parce qu'elle n'était pas en mesure d'identifier clairement 20 de ceux qui devaient y répondre. La Couronne a aussi accepté que les personnes qui s'étaient introduites dans le parc croyaient en avoir le droit, a indiqué l'avocat John McNair, qui représente plusieurs des accusés. Une demi-douzaine de personnes font encore face à un procès cette semaine — trois accusés d'introduction avec effraction et trois sur qui pèsent d'autres accusations. La Couronne a par ailleurs confirmé que l'existence d'un lieu de sépulture sur la propriété dans laquelle se trouve aujourd'hui le parc d'Ipperwash avait été reconnue en 1937.

La coupe est pleine

Québec (PC) — Des compressions de 244 millions de dollars sont actuellement accumulées dans le réseau de l'éducation collégiale. Les réductions additionnelles de 100 millions prévues pour l'an prochain ne pourront plus être absorbées par les collèges, a prédit hier Jean Perron, directeur général de l'Association des cadres des collèges du Québec (ACCQ). M. Perron a soutenu que les compressions déjà en vigueur ont eu pour effet de faire passer à 46,3 heures par semaine la durée moyenne hebdomadaire de la charge de travail des quelque 900 cadres œuvrant au niveau collégial au Québec. «Ceci entraîne des effets significatifs sur la qualité de leur vie personnelle et familiale, de même que sur leur santé, augmentant le niveau de stress et d'épuisement professionnel», a fait remarquer M. Perron. Parmi les services affectés par les réductions budgétaires, l'Association a attiré l'attention sur l'aide pédagogique aux élèves et sur le service de conseil en orientation.

Chiffres troublants

Québec (PC) — La Commission québécoise des libérations conditionnelles s'explique mal pourquoi le taux de réussite des libérations dans la région de la Mauricie-Bois-Francis est constamment moins élevé qu'ailleurs dans la province. «C'est inquiétant», a commenté Réginald Day, le vice-président de la commission. Il faut toujours qu'une région soit en dernière position, mais ce qui est plus troublant, c'est de voir qu'elle se maintient là depuis au moins cinq ans, bon an mal an. Le rapport annuel de la commission pour 1995-96 révèle que cette année-là, moins de 69 % des libérations conditionnelles en Mauricie-Bois-Francis ont été couronnées de succès. Dans l'ensemble du Québec, la moyenne des réussites s'est élevée à près de 75 %, et les plus grands succès ont été enregistrés dans Laurentides-Lanaudière, avec un taux de réussite de près de 85 %. M. Day n'a pu s'expliquer les résultats obtenus en Mauricie-Bois-Francis. «Ce n'est pas par manque de ressources de qualité, a-t-il déclaré. Ils en ont quand même plusieurs, et des bonnes.»

Enquête en janvier

Amos (PC) — L'enquête préliminaire des neuf personnes arrêtées à Clava, pour tentative d'importation de plus de 500 kilos de cocaïne a été fixée au 21 janvier prochain, au Palais de justice d'Amos. Quatre Québécois et cinq Colombiens ont été arrêtés en septembre dernier après l'interception d'un avion rempli de cocaïne. Tous les suspects demeurent derrière les barreaux d'ici leur enquête préliminaire sauf Guy Gagnon, un habitant de Clava qui a été libéré sous certaines conditions.

FORCES

À l'occasion du Sommet sur l'économie et l'emploi

Pour comprendre les enjeux
Pour éclairer les décisions

Les choix difficiles
et nécessaires

Au sommaire

Parier sur les convergences,
non sur les divergences

Une entrevue avec le premier ministre Lucien Bouchard
par Stéphan Bureau

L'économie et l'emploi sur le chantier

avec Claude Béland, André Bérard, André Brunet, Jean Coutu,
Nancy Neamtan, Françoise David, Ghislain Dufour, Clément Godbout,
Louise Harel, Phyllis Lambert, Serge Ménard, Pierre Paquette,
Michel Philibert, Patrice Simard, Gérald Tremblay
par Pierrette Gagné, Jeanne Morazain

Une vision du Québec,
à l'enseigne de la continuité

Une entrevue avec le chef de l'Opposition Daniel Johnson
par Gérald LeBlanc

La fiscalité en question

par Jean-Robert Sansfaçon, avec la participation
du vice-premier ministre Bernard Landry

La santé à un virage

par Yanick Villedieu, avec la participation du ministre
Jean Rochon

L'éducation et la culture : un choix

par Lise Bissonnette

Les ressources naturelles :
une base de développement durable

par Jean-Marc Carpentier, avec la participation
du ministre Guy Chevrette

À propos de concertation :
expériences, dangers et promesses

par Louis Balthazar

Commission du
développement
urbain de Montréal

MONTREAL
c'est toi ma ville!

Étude publique

Vous êtes invités à participer à la
prochaine assemblée de la
commission.

Date : Le mardi 29 octobre 1996
Lieu : 275, rue Notre-Dame Est
Hôtel de ville, salle du conseil
(Station de métro
Champ-de-Mars)

Heure : 19 h

Lors de cette assemblée, vous pourrez :

- obtenir des renseignements sur les
projets de règlement inscrits à
l'ordre du jour;
- poser des questions et exprimer
votre opinion sur ces projets.

La commission recevra vos
commentaires et formulera des
recommandations au comité exécutif.

L'ordre du jour comprend les projets de règlement suivants, soumis par le comité exécutif :

- Autorisation d'occuper, à des fins
de banque alimentaire, le bâtiment
situé au 2623, rue Rushbrooke, à
l'ouest de la rue Charlevoix
(95 0068564) (District électoral de
Pointe-Saint-Charles).
- Autorisation d'occuper, à des fins
de bureaux, l'édifice situé au

2080, boulevard René-Lévesque
Ouest, entre les rues Lambert
Closse et du Fort (96 0077751)
(District électoral de Peter-McGill).

- Autorisation d'occuper, à des fins
de résidence pour religieux, le
bâtiment portant les numéros
8594 à 8598, rue Berri, entre la rue
de Liège et le boulevard Crémazie
(96 0062818) (District électoral
d'Octave-Crémazie).

- Autorisation d'occuper, à des fins
commerciales, quatre locaux situés
au rez-de-chaussée de l'édifice
portant les numéros 6701 à 6707 de
la rue Sherbrooke Ouest, à l'angle
nord-ouest de l'avenue Montclair
(96 0040168) (District électoral de
Loyola).

- Autorisation d'occuper, à des fins
de résidence pour 30 personnes,
le bâtiment portant les numéros
5609-5615, avenue Woodbury, entre
le chemin de la Côte-Sainte-
Catherine et l'avenue Willowdale
(96 0130221) (District électoral de
Côte-des-Neiges).

Renseignements sur les dossiers et sur les prochaines assemblées :

Service des relations avec les citoyens
1301, rue Sherbrooke Est
Édifice Lafontaine
872-8265

Le greffier,
Léon Laberge

En vente dans les kiosques
et à la Société d'édition
de la revue Forces
500, rue Sherbrooke ouest
Bureau 1270
Montréal, Québec H3A 3C6
Téléphone : 286-7647 - 286-7637

LE DEVOIR

MONTREAL

État de la réserve collective de sang



Groupe sanguin	
O-	33%

La Société canadienne de la Croix-Rouge

Info-collecte: 524-6724

L'enquête sur la SQ vue par Keable

L'avocat y va de recommandations à l'intention du ministre Perreault

SYLVAIN BLANCHARD
LE DEVOIR

Pendant que le ministre de la Sécurité publique, Robert Perreault, répétait, hier, son engagement à faire « toute la lumière sur les allégations troublantes qui pèsent contre la Sûreté du Québec », l'avocat des trois policiers suspendus mardi dernier, Me Jean Keable, dressait, lui, la longue liste des questions qu'il souhaite voir aborder par l'enquête publique annoncée vendredi par le ministre.

« Selon nos informations, écrit-il dans une lettre à M. Perreault, le commissaire-enquêteur Bonin entendait examiner la conduite des enquêtes internes des quatre dernières années. Nous présumons que le cadre temporel de l'enquête publique sera le même [...] », ajoutant que celle-ci devrait, aussi, permettre « de faire la lumière » sur les éléments suivants :

■ La gestion et la supervision des enquêtes criminelles dans le dossier Matticks;

■ les circonstances de l'octroi du mandat d'enquête interne confié par le directeur général de la Sûreté du Québec (en juillet 1995) à Bernard Arseneault, Louis Boudreau et Hilaire Isabelle (les trois policiers suspendus, notamment pour leur « manque de loyauté envers l'organisation »);

■ l'examen du comportement des personnes concernées par les demandes d'enquête formulées par le ministre Ménard en juillet 1995;

■ les difficultés rencontrées par les trois policiers enquêteurs dans l'exécution du mandat confié par le directeur Serge Barbeau;

■ l'évolution de la carrière des trois policiers à la suite de l'acceptation de ce mandat, notamment les circonstances de la saisie de documents au bureau ou à la résidence de ces policiers (mardi dernier);

■ et les communications, discussions et échanges d'informations entre le directeur général de la Sûreté du Québec, le ministère de la Sécurité publique ainsi que le ministre

de la Sécurité publique du 1er janvier 1996 jusqu'à la date d'adoption du décret de nomination des membres de la commission d'enquête qui doit être créée.

Cette liste (incomplète) témoigne donc de la volonté de Me Keable de passer en revue tout le dossier, et « non pas juste des morceaux qui pourraient en arranger certains », comme il l'indiquait, en conférence de presse, la semaine dernière.

Le ministre de la Sécurité publique doit recommander, demain, au Conseil des ministres la tenue d'une enquête publique sur la SQ. On devrait connaître à cette occasion le mandat précis que recevront les commissaires-enquêteurs (le ministre a en effet indiqué, hier, qu'ils « pourraient être plusieurs »).

Tous ces événements surviennent à la suite de la démission, vendredi, du juge Jean-Pierre Bonin qui présidait jusque-là l'enquête administrative dans ce dossier. Dans une lettre transmise au ministre Perreault, le juge Bonin expli-

quait que la suspension des trois officiers et la confiscation de leurs documents avait créé une « escalade qui s'est manifestée par la violence des échanges entre les divers avocats représentant les parties ». « Au fil des jours et des déclarations, conclut-il sa lettre, le fossé entre les attentes, d'une part, et ce que permet et défend la loi [l'article 181 de la loi sur l'organisation policière] nous apparaît de plus en plus difficile à combler. En conséquence, il m'apparaît que la tenue de l'enquête administrative que je préside n'est plus possible [...] ».

Cette démission précédait de peu celle du directeur général de la SQ, Serge Barbeau, qui, vendredi, s'est « retiré de ses fonctions pour la durée de l'enquête interne ». Une fois de plus hier, la Sûreté du Québec s'est refusée à tout commentaire sur le sujet. Cependant, au moment de mettre sous presse, près de 200 officiers de la SQ (des lieutenants, des capitaines, des inspecteurs et plusieurs hauts-grades) se réunissaient à Saint-Hyacinthe pour faire le point, à huit clos, sur toute cette affaire.

Décès d'Atif Naëk

Le Dr Goulet devra faire face à la justice disciplinaire

Le Collège des médecins passe outre son syndic pour calmer l'opinion publique

ISABELLE PARÉ
LE DEVOIR

Le Collège des médecins a décidé de passer outre la décision déjà rendue par son syndic dans l'affaire du décès d'Atif Naëk et d'obliger le Dr Ronald Goulet de l'hôpital Jean-Talon à être cité devant le comité de discipline, espérant ainsi faire toute la lumière sur cet événement survenu il y a plus de trois ans.

Embarrassé par l'ambiguïté persistant dans l'opinion publique malgré les enquêtes tenues à ce jour par son propre syndic et le bureau du coroner, le Collège des médecins a décidé de recourir à une procédure exceptionnelle pour obliger un médecin à comparaître en comité disciplinaire. Le président du Collège des médecins, le Dr Roch Bernier, a ainsi expliqué le revirement de position de sa corporation, plus de trois ans après les événements ayant entraîné la mort d'Atif Naëk, un jeune schizophrène de 28 ans: « Je pense que dans l'esprit du grand public, il persiste une ambiguïté importante quant à la nature des événements. Au cours des trois dernières semaines, nous avons eu connaissance de nouvelles informations obtenues du bureau du coroner. Nous avons jugé bon de demander à un organisme externe de faire enquête », a expliqué hier le Dr Bernier.

Le 18 janvier 1993, Atif Naëk, hospitalisé au service de psychiatrie de l'hôpital Jean-Talon sous les soins du Dr Ronald Goulet, est décédé de ce qui semblerait être une surdose de médicaments. Durant quatre jours, le patient avait reçu quatre fois la dose prévue d'un neuroleptique puissant utilisé pour le traitement de la schizophrénie. Une première enquête du coroner avait conclu à l'absence d'erreur de la part du médecin. Le syndic du Collège des médecins avait quant à lui décidé l'an passé de ne pas porter plainte, convaincu de l'absence d'erreur professionnelle.

Toutefois, au cours de l'enquête publique menée par la suite par le coroner Me Anne-Marie, il a été question d'une « erreur de distraction » de la part du Dr Goulet. Dans

son rapport, rendu public en août dernier, la coroner David pressait d'ailleurs le Collège de revoir la « pertinence de la totalité des notes et prescriptions du Dr Ronald Goulet », apparaissant au dossier médical d'Atif Naëk.

Au bureau du coroner en chef, on a confirmé hier que les deux enquêtes du coroner avaient mis au jour une ambiguïté dans le témoignage du Dr Goulet. Des versions contradictoires ont été données par le médecin au cours de ces deux enquêtes.

Selon le président du Collège, le Dr Goulet a été catastrophé par cette décision. « Il est bouleversé car pour lui, c'était une affaire réglée », a-t-il dit.

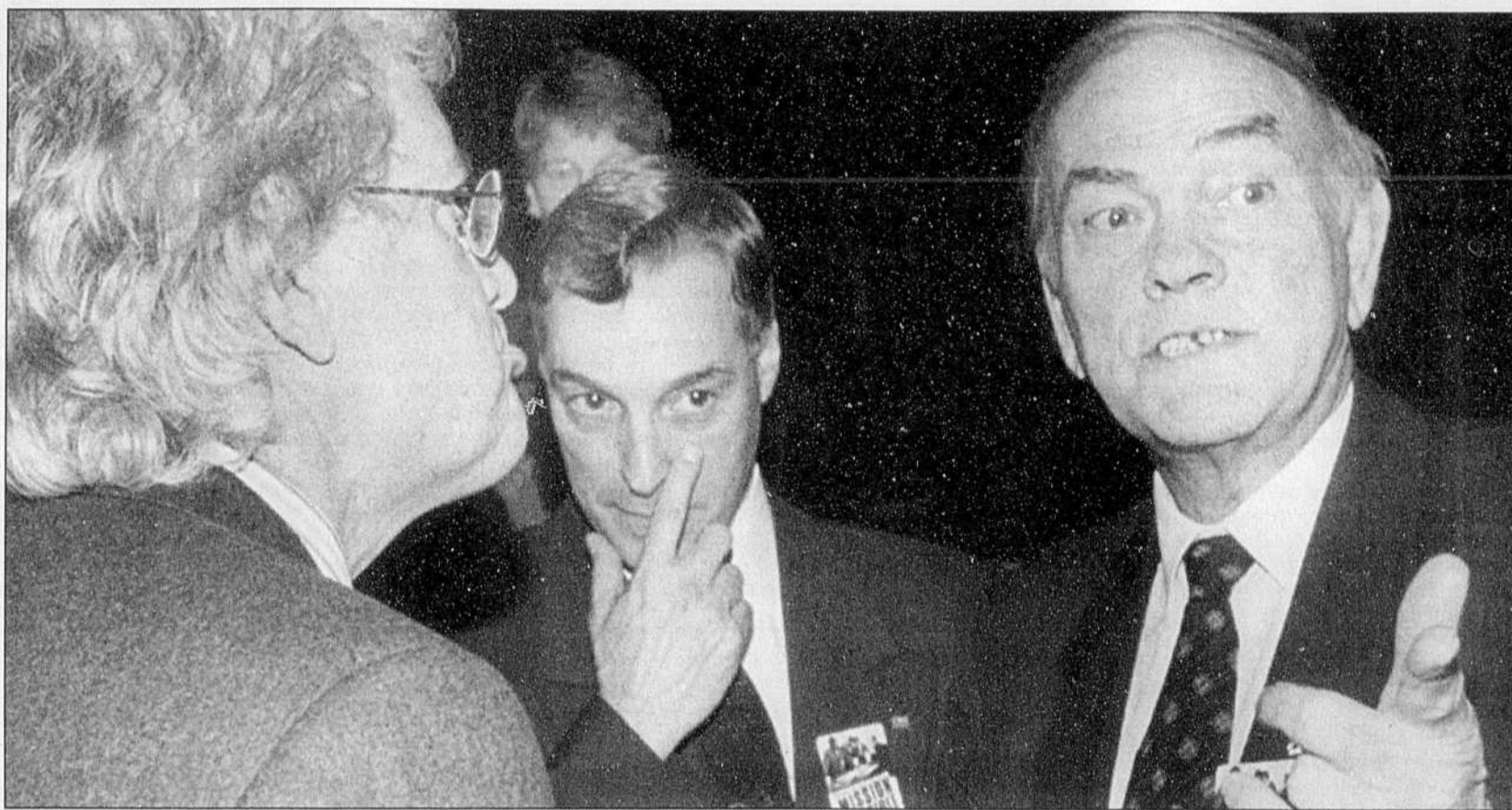
Opération de marketing ou mea-culpa?

Plus que pour lever toute ambiguïté, le Collège de médecins admet d'une certaine façon vouloir ainsi réhabiliter aux yeux du public l'image de sa corporation, entachée dans toute cette affaire. Bien que le syndic soit indépendant du Collège des médecins, plusieurs organismes du milieu de la santé mentale avaient accusé la corporation médicale de complaisance envers cette « erreur » ayant entraîné le décès d'un patient.

Depuis, le Collège des médecins a publié des directives sur l'utilisation de l'Orap, le médicament mis en cause dans le décès par surdose du jeune schizophrène. Hier, le Dr Bernier a indiqué qu'un groupe de travail ferait bientôt des recommandations destinées à guider les médecins dans l'utilisation de l'ensemble des neuroleptiques.

L'enquête menée par le comité de discipline sera publique et devrait être amorcée au début de 1997.

Par ailleurs, le Dr Bernier a annoncé qu'un comité sera créé pour faire des recommandations en 1997 sur l'accessibilité aux services psychiatriques. Selon ce dernier, dans 10 des 14 régions du Québec, l'accès à un psychiatre est perçu comme l'une des plus importantes lacunes des services de santé.



JACQUES NADEAU, LE DEVOIR

MISSION POSSIBLE, c'est le thème de la 11^e Semaine de la santé et de la sécurité du travail, lancée hier par le ministre du Travail Matthias Rioux, le président de la CSST, Pierre Shedleur et le président du Conseil du patronat du Québec, Ghislain Dufour. La prévention doit devenir une préoccupation de tous les instants, ont-ils souligné, invitant travailleurs et employeurs à la plus grande prudence.

L'ÉTAT DU MONDE 97

entre vos mains

Le seul annuaire économique et géopolitique mondial

- Un bilan de l'année des 225 pays du monde, complété d'une chronologie générale
- Des analyses thématiques sur les tendances planétaires actuelles



704 pages • 27,95 \$

LE DEVOIR

CKAC 730
RADIO-MÉDIABoréal
Qui m'aime me lise.

PARCOURS
MATHÉMATIQUES
GSM 112
MAT-1006-2

Les quatre opérations
sur les fractions
600 pages
Nouredine Mnasri

Rendre l'adulte plus autonome dans son apprentissage en lui donnant des outils pratiques pour vaincre les difficultés et pour atteindre tous les objectifs du programme: voilà la mission de Parcours mathématiques.

L'approche formative et le suivi-matière favoriseront chez l'adulte le maintien de ses apprentissages en mathématiques tout au long de sa formation secondaire.

LIDEC inc.
4350, avenue de
l'Hôtel-de-Ville
Montréal (Québec)
H2W 2H5
Téléphone:
(514) 843-5991
Télécopieur:
(514) 843-5252

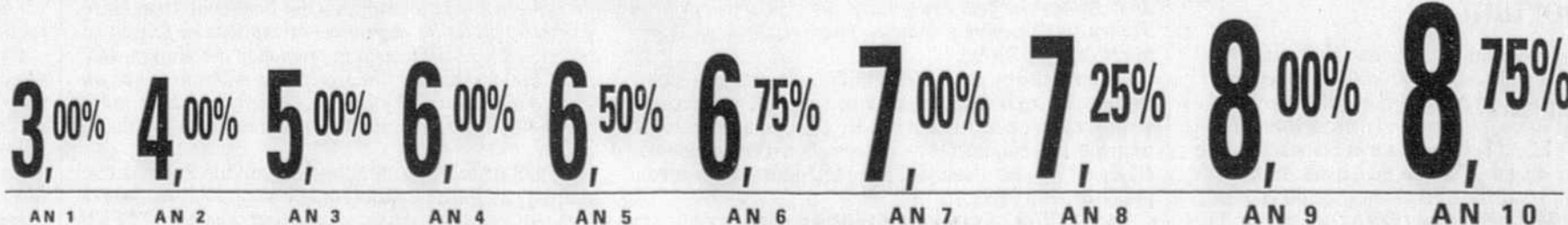
EN BREF

Simpson: démenti de La Baie

(Le Devoir) — La Compagnie de la Baie d'Hudson a démenti hier les informations voulant que l'édifice Simpson, situé rue Sainte-Catherine, soit vendu au groupe Les Ailes de la Mode. Dans un laconique communiqué, La Baie, dont la filiale Marlboro est propriétaire de l'édifice Simpson, a indiqué qu'il n'y avait eu ni discussions, ni négociations « avec quelque groupe que ce soit désireux d'ouvrir un nouveau magasin à rayons dans l'ancien édifice Simpson ». La Baie préférerait vendre l'immeuble à une entreprise « dont les activités ne sont pas reliées à l'exploitation d'un magasin à rayons ». La Baie a enfin indiqué que les négociations se poursuivaient toujours avec le gouvernement du Québec pour relocaliser la Bibliothèque nationale dans l'édifice Simpson. « La Compagnie de la Baie d'Hudson appuie ce projet dans la mesure où il apporte une plus grande diversité au cœur du centre-ville et offre un regain de vie aux commerces existants dans ce secteur », a fait valoir le chef de la direction financière de La Baie d'Hudson, Gary Lukassen.

Taux minimums garantis pour dix ans

Des taux minimums garantis pour dix ans vous assurent que les taux affichés dans cette offre ne baisseront jamais, et qu'ils peuvent être haussés si les conditions du marché le justifient. Sur une période de 10 ans, les obligations à intérêt composé rapporteront un taux de rendement annuel composé minimum de 6,21%. Comme toujours, les Obligations d'épargne du Canada sont encaissables en tout temps, sans frais.



OBLIGATIONS D'ÉPARGNE DU CANADA

En vente jusqu'au 1^{er} novembre. Composez le 1 800 575-5151 ou visitez notre site web : www.csb-acc.ca

Canada

LE DEVOIR

POLITIQUE

Pettigrew confirme

Le fédéral fera la chasse aux chômeurs voyageurs

MANON CORNELIER
DE NOTRE BUREAU D'OTTAWA

Si vous pensiez vous éclipser en Floride quelques jours pour dissiper vos frustrations de chômeur, vous feriez mieux de ne pas oublier d'en avertir votre centre d'emploi.

Le ministère du Développement des Ressources humaines envisage de passer au peigne fin les déclarations écrites que les voyageurs font en entrant au pays et de les comparer aux dossiers des prestataires de l'assurance-chômage, a confirmé hier le ministre Pierre Pettigrew.

«Nous avons la responsabilité de remettre les fonds de l'assurance-emploi à ceux qui en ont réellement besoin. Or c'est une condition élémentaire pour recevoir des prestations que d'être disponible au travail. On n'est certainement pas disponible au travail quand on est en vacances», a-t-il déclaré à la sortie des Communies. M. Pettigrew ignorait toutefois tout du programme de son ministère.

En fait, il en a pris connaissance en lisant le journal *Le Soleil* hier matin. Selon le quotidien, le ministère a procédé à un projet-pilote l'été dernier qui a permis d'épingler 257 fraudeurs sur un total de 16 800 voyageurs. On aurait récupéré 340 000 \$ en amendes et en prestations payées en trop. Pour en arriver là, les agents du ministère ont comparé les déclarations faites par les prestataires d'assurance-chômage et les petits formulaires blancs que signent les voyageurs avant de quitter leur avion.

Les fonctionnaires estiment qu'un examen des dix millions de formulaires remplis au cours des trois dernières années permettrait de mettre la main au collet de 150 000 prestataires et de récupérer 200 millions. Il faut noter qu'on parle ici de vacances d'en général deux ou trois semaines.

Une personne inscrite à l'assurance-chômage peut quitter le pays mais elle doit en avertir le centre d'emploi qui suspend alors le paiement des prestations pour la durée de ses vacances.

Le croisement des dossiers de deux ministères différents soulève des questions, en particulier en ce qui a trait à la protection des renseignements personnels. M. Pettigrew a dit s'être informé à ce sujet et avoir eu l'assurance qu'il n'y avait pas de problème.

Le chef bloquiste Michel Gauthier veut bien qu'on s'attaque à la fraude mais s'inquiète des moyens employés et du caractère rétroactif du programme. Il juge inapproprié de s'appuyer sur un formulaire rempli négligemment au sortir d'un avion.

A son avis, il faudrait commencer par mieux informer les prestataires. «Et si le gouvernement compte utiliser [ces formulaires], il faut que les gens en soient prévenus et que les documents soient remplis avec soin.»

Fait à noter, ce n'est pas tellement ce genre de fraude qui a semblé préoccuper le ministre hier mais celle attribuable aux entreprises qui gèreraient leur main-d'œuvre en fonction des dispositions du régime d'assurance-emploi. «Il y a des sommes extrêmement importantes et parfois dans des secteurs industriels complets. On doit donc être vigilants», a-t-il dit.

Il n'a pas voulu dévoiler ses intentions mais a toutefois précisé que des agents de son ministère menaient des enquêtes depuis quelques mois pour identifier les industries en question. Advenant l'identification de coupables, «on récupère les fonds», a-t-il ajouté.

Mais les prestations sont versées aux employés mis à pied, pas à l'entreprise. Qui devra alors payer les sommes réclamées? La question a paru surprendre le ministre. «Il faudra voir», a-t-il simplement répondu avant de tourner les talons.

EN BREF

Discrimination contre les jeunes ?

Québec (PC) — Le projet du gouvernement de réviser la Loi sur la sécurité routière crée une discrimination fondée sur l'âge, estime le Conseil permanent de la jeunesse. Dans un avis soumis au ministre des Transports Jacques Brassard, le Conseil invite le gouvernement à «ne pas s'engager sur la voie d'une discrimination qui ne paraît pas justifiée». «Dans le projet de loi, les jeunes sont présentés comme un groupe social irresponsable, incapable d'acquiescer sur la route les attitudes de prudence requises», souligne l'auteur du document, le vice-président du Conseil, Marc-André Dowd. Quelque 80 000 jeunes Québécois âgés de 16 à 24 ans obtiennent annuellement leur permis de conduire. Le projet de loi du ministre Jacques Brassard renforce les règles d'obtention du permis pour ces jeunes:

- l'obligation pour les jeunes de suivre un cours de conduite automobile est abolie. Le jeune devra plutôt détenir un permis d'apprenti-conducteur pour une période de 12 mois, avec accompagnement obligatoire par un autre conducteur lorsqu'il est au volant;
- l'apprenti-conducteur se voit interdire toute présence d'alcool dans le sang, alors qu'un taux allant jusqu'à 80 mg d'alcool par 100 ml de sang est toléré chez les autres conducteurs;
- on réduit de 10 à 4 le nombre de points d'inaptitude que l'apprenti-conducteur pourrait perdre pendant l'année d'apprentissage. Un dépassement de cette limite entraîne une suspension du permis temporaire.

À bout portant

Ottawa (PC) — Une sentinelle qui a vu du haut de sa tour des soldats canadiens tuer un civil somalien en mars 1993 a raconté à un compagnon que la victime avait été abattue «à bout portant». Le caporal Stéphane Dostie a déclaré hier à l'enquête sur la Somalie qu'il se trouvait à la tour de garde la nuit du 4 mars, en train de surveiller le camp canadien en compagnie du caporal Martin Leclerc. M. Dostie observait à l'œil nu, tandis que M. Leclerc était équipé de lunettes de vision nocturne. Ils étaient au courant qu'une patrouille spéciale était de service dans un camp voisin en train d'essayer d'attraper les intrus. M. Dostie a indiqué qu'il avait aperçu des silhouettes de gens qui couraient dans la nuit et que le silence avait été brisé par un certain nombre de coups de feu tirés avec des carabines militaires canadiennes C-7.

Charest invente le «fédéralisme créatif»

Ce nouveau fédéralisme respecterait les valeurs fondamentales du pays, y compris la reconnaissance de la société distincte

À l'approche des élections fédérales, les leaders politiques se donnent plus de visibilité au Québec. De passage à Montréal, le chef national du Parti conservateur a choisi hier de parler constitution, un indice de la thématique de la prochaine campagne électorale. Rudoyé, accusé d'avoir trahi ses engagements référendaires, le premier ministre Chrétien lui donnera aujourd'hui la réplique devant les membres de la Chambre de commerce du Montréal métropolitain.

PIERRE O'NEILL
LE DEVOIR

La fédération canadienne doit être repensée, prévient Jean Charest, qui dit avoir trouvé la solution au problème constitutionnel canadien: le fédéralisme créatif.

Personne ne sait pour l'instant combien de temps il a fallu aux stratèges politiques conservateurs pour concevoir ce tout nouveau concept. Toujours est-il que le chef du parti en a fait la présentation hier devant les membres du Cercle canadien de Montréal.

Quelle est la nature de la bête? Jean Charest a bien voulu en dévoiler les trois principaux éléments:

■ un rééquilibrage des responsabilités au sein de la fédération, comportant lui-même un renforcement de l'union économique canadienne, notamment par la suppression des barrières commerciales entre les provinces;

■ un mécanisme plus flexible de partage des décisions entre Ottawa et les provinces; «le temps des décisions fédérales unilatérales est révolu; il est insensé, par exemple, que le gouvernement central veuille encore dicter les règles du jeu alors qu'il réduit de 40 % les paiements de transfert aux provinces.»

■ l'établissement d'objectifs communs qui puissent s'appliquer au delà de domaines de compétence strictement délimités.

Ce fédéralisme créatif, a encore précisé le leader



LE DEVOIR

Le chef conservateur, Jean Charest (à droite), s'entretenant avec le président de CFCF, Adrien Pouliot, hier, lors de son passage au Cercle canadien, à Montréal.

conservateur, respecterait les valeurs fondamentales du pays, y compris la reconnaissance de la société distincte. A son avis, Ottawa devrait dans les meilleurs délais tendre la main aux provinces pour alimenter et renforcer les convergences d'action possibles entre les gouvernements.

Parce qu'il a voyagé beaucoup à travers le pays pour rebâtir son parti, parce qu'il a rencontré régulièrement des premiers ministres provinciaux, Jean Charest croit savoir qu'il y a parmi eux un consensus et une convergence de vues suffisantes pour moderniser la fédération.

Et c'est pourquoi il ne comprend pas l'inertie de Jean

Chrétien auquel il reproche d'avoir trahi les engagements pris au cours de la campagne référendaire de 1995. «Il s'est engagé solennellement à renouveler la fédération canadienne. En me portant garant de cette déclaration, j'ai engagé ma responsabilité et mon honneur comme chef du Parti conservateur, comme député et comme citoyen québécois. Il n'a pas encore tenu ses promesses et de doute fort qu'il ne soit jamais capable de le faire.»

Composé de nombreux anglophones, l'auditoire aurait peut-être souhaité entendre parler d'économie plutôt que de constitution. Ils ont réservé un accueil poli à leur conférencier, sans plus. Sans doute parce que majoritairement libéraux, ils n'ont pas apprécié que l'on s'en prenne ainsi à leur chef.

Mais Jean Charest en avait gros sur le cœur et il ne s'est pas privé. Il a encore accusé le premier ministre de s'être déchargé de ses responsabilités de chef de gouvernement sur le pouvoir judiciaire, en demandant à la Cour suprême de se prononcer sur le bien-fondé d'une éventuelle déclaration unilatérale de souveraineté de la part du Québec. À l'instar du gouvernement Bouchard, le chef du PC estime qu'il n'appartient pas au tribunal de décider. «Ce ne sont pas des juges qui ont fondé le Canada.»

La remarque la plus caustique de M. Charest faisait allusion au rôle que M. Chrétien a joué dans le rapatriement unilatéral de la constitution et comme fossoyeur de l'entente du lac Meech. «Il avait l'occasion, je dirais même le devoir, de réparer l'erreur de 1981-1982, à laquelle il a contribué directement, et qui a mené à l'exclusion du Québec. Il avait raté une première occasion de le faire en n'appuyant pas l'accord du lac Meech. Il a préféré alors se livrer à des jeux de coulisse.»

En fin d'exposé, M. Charest a même eu un bon mot pour le premier ministre Bouchard, dont il a loué les efforts pour relancer l'économie.

Cela dit, il lui a fait deux astucieuses suggestions: mettre les référendums de côté «aussi longtemps que possible» et inviter des représentants du gouvernement fédéral au sommet socioéconomique de la semaine prochaine.

Ottawa aura aussi sa liste permanente des électeurs

MANON CORNELIER
DE NOTRE BUREAU D'OTTAWA

Le gouvernement fédéral imite Québec et propose d'adopter une liste électorale permanente. Il veut aussi ramener la période électorale minimale de 47 à 36 jours et ce, dès la prochaine campagne électorale.

Comme le veut la coutume, le leader parlementaire du gouvernement, Herb Gray, a consulté les partis reconnus aux Communies, soit le Bloc québécois et le Reform, et a obtenu leur appui. Il espère, par conséquent, voir la loi entrer en vigueur dès les printemps prochains.

L'adoption rapide de la loi permettrait au directeur général des élections de tenir un dernier recensement qui aurait lieu avant l'émission des brefs électoraux. Cet exercice servirait à établir la liste électorale de la prochaine élection et à constituer le nouveau registre permanent des électeurs.

«Une fois en place, le registre serait tenu à jour à partir de données provenant d'organismes fédéraux et provinciaux», a expliqué

le directeur général des élections du Canada, Jean-Pierre Kingsley. Elections Canada estime qu'environ 20 % des renseignements doivent être actualisés entre chaque élection.

Pour retrouver les Canadiens qui déménagent, identifier les nouveaux électeurs, les nouveaux citoyens et ceux qui sont décédés, Ottawa voudrait avoir accès aux données de Revenu Canada et de Citoyenneté et Immigration Canada, aux fichiers provinciaux de permis de conduire et aux registres d'état civil.

L'échange éventuel de données personnelles entre ministères fédéraux ou entre gouvernements ne fait pas l'unanimité. Dans son dernier rapport annuel, le commissaire canadien à la vie privée, Bruce Phillips, souhaitait qu'«Elections Canada collecte lui-même l'information en question.»

Des inquiétudes à dissiper

M. Kingsley s'est appliqué hier à dissiper les inquiétudes. Il a indiqué qu'«Elec-

tions Canada n'aurait accès qu'aux renseignements pertinents, soit le nom, l'adresse, le sexe et la date de naissance. Les fichiers informatiques ne seraient pas reliés entre eux et les ministères fédéraux concernés devraient obtenir le consentement du citoyen avant de transmettre l'information en question. Un citoyen pourrait, sans affecter son droit de vote, demander par écrit de ne pas figurer au registre ou que l'information à son sujet ne soit pas partagée.»

La mise sur pied du registre coûtera, au départ, 41 millions mais l'élimination du recensement et le raccourcissement de la campagne entraîneront des économies d'environ 30 millions par élection ou référendum fédéral.

Les autres paliers de gouvernement pourraient aussi conclure des ententes afin d'utiliser la liste d'Ottawa pour leurs propres scrutins. Selon M. Kingsley, les provinces ont manifesté de l'intérêt, que ce soit pour échanger des données ou encore pour conclure des ententes sur l'utilisation

du registre fédéral.

Le directeur général des élections du Québec, Pierre F. Côté, qui procède actuellement à la mise sur pied d'un registre permanent provincial, aurait eu des discussions avec M. Kingsley. Son bureau hésitait hier à le confirmer formellement. Le Québec et la Colombie-Britannique sont les seules provinces à avoir adopté une liste permanente.

Par ailleurs, le gouvernement libéral n'a pas repris à son compte un projet de loi présenté par la députée Anna Terrana et qui propose de retarder, dans l'Est du pays, les heures d'ouverture des bureaux de scrutin et de diffusion des résultats. Le but de la députée libérale est de mettre fin à la frustration des gens de la Colombie-Britannique qui votent toujours au moment de déclarer le gagnant.

Le ministre Gray a endossé le principe du projet de loi mais a souhaité que l'étalement proposé par Mme Terrana soit réévalué afin de ne pas créer d'autres problèmes dans l'est du pays.

Projet de loi sur les droits d'auteur

Une guerre de tranchées sans merci

LOUISE LEDUC
LE DEVOIR

Jusqu'au 7 novembre, 60 personnes seront entendues et quelque 200 mémoires seront étudiés dans le cadre du Comité parlementaire sur le projet de loi-C-32 sur les droits d'auteurs.

Attendue depuis dix ans, cette loi sur les droits d'auteurs destinée à mettre fin à la vieille querelle entre les créateurs — paroliers, musiciens, chanteurs, producteurs, compositeurs — et les radiodiffuseurs accentue plutôt leurs différends, les amenant à se livrer une guerre de chiffres sans précédent.

Parmi les points essentiels du projet de loi C-32: la création d'une redevance sur les quelque 44 millions de cassettes vierges vendues annuellement au Canada et l'introduction de «droits voisins» attribués aux chanteurs, musiciens et producteurs. En sus, toute une panoplie d'exceptions qui fait dire aux auteurs-compositeurs que le projet de loi C-32 constituera un grave recul dans la reconnaissance de leurs droits.

C'est ce qu'a fait valoir Diane Juster, au nom de la Société du droit de reproduction des auteurs, compositeurs et éditeurs au Canada (SODRAC). «Pour nous, la Loi sur le droit d'auteur ne peut être efficace que si la notion de droit d'auteur reste entière et intacte», soutient-elle dans le mémoire de la SODRAC.

Or, les musées, les écoles à but non lucratif, les bibliothèques, les archives n'auront pas à payer de droit lorsque seront reproduites des œuvres. De plus, pour les enregistrements dits éphémères — la prestation d'une chanteuse à *Cha Ba Da*, par exemple — les télédiffuseurs n'auront pas de droits à payer.

La SODRAC a récemment réussi à négocier une entente de 360 000 \$ avec le ministère de l'Éducation du Québec, une entente touchant les écoles primaires et secondaires leur permettant la reproduction sans restrictions des œuvres musicales francophones. L'Union des Écrivains du Québec (UNEQ) touche grâce à une entente similaire avec le ministère de l'Éducation quelque 1,5 million (pour la photocopie de livres, par exemple).

À ces sommes en jeu s'ajoute, pour les auteurs-compositeurs et les écrivains, la crainte que leurs droits ne pâtissent de ceux accordés par ce même projet de loi aux chanteurs, musiciens et producteurs. Le projet de loi ne spécifie pas quel pourcentage ils recevront, laissant à la Commission du droit d'auteur en gestation le droit de déterminer les redevances dues à chacun.

Or, le bas de laine des radiodiffuseurs est peu garni. Au cours des cinq dernières années, la radio commerciale et privée a essuyé des pertes de 50 millions. Le projet de loi prévoit donc exempter les radiodiffuseurs de toute redevance pour la première tranche de 1 250 000 \$ de redevance. Une exemption inacceptable aux yeux de l'ADISQ, qui voudrait plutôt que soit consentie une exemption aux seuls radiodiffuseurs véritablement dans la déche.

Autrement, «les chanteurs, musiciens et producteurs ne toucheront que 28 % des redevances potentielles», se plaint Robert Pilon, de l'ADISQ. Sous sa forme actuelle, les membres de l'ADISQ toucheraient au mieux, selon les calculs de l'organisme, 3,2 millions en moyenne au cours des cinq prochaines années, soit moins de 1 % des recettes publicitaires des radiodiffuseurs.

Même son de cloche du côté de l'Union des artistes pour qui le seuil d'exemption est beaucoup trop élevé. «Les radiodiffuseurs exigent ces exemptions en faisant valoir qu'ils font gratuitement la promotion des disques. Mais s'ils consentent depuis des années des redevances aux auteurs-compositeurs, pourquoi n'en serait-il pas de même pour les interprètes?», demande Lucie Beauchemin, de l'UDA.

Michel Arpin, vice-président exécutif de RadioMutuel soutient que les radiodiffuseurs ne s'opposent pas aux redevances aux interprètes. «Seulement, une partie de l'argent perçu se retrouvera à l'étranger, surtout en Europe [où des lois similaires sur les droits voisins sont reconnues].» M. Arpin privilégierait plutôt une aide directe à la création. Il dénonce aussi l'interdiction possible de toute reproduction de disque, même pour des fins de simple mise en ondes. «Les auteurs-compositeurs se servent des droits de reproduction pour passer une deuxième fois à la caisse», dénonce M. Arpin.

La réhabilitation de Louis Riel n'aura pas lieu

Le Bloc ne rencontre qu'hostilité

JULES RICHER
PRESSE CANADIENNE

Ottawa — Un projet de loi étudié par la Chambre des communes pour réhabiliter Louis Riel risque de tourner court.

Présenté par la députée bloquiste, Suzanne Tremblay, le projet de loi vise à annuler la déclaration de culpabilité du leader métis pendu en 1885 à Regina, rencontre l'opposition des libéraux, des réformistes et même du Ralliement national des Métis.

Hier, lors du débat en deuxième lecture, le député libéral de Saint-Boniface, Ron Duhamel, a reproché aux bloquistes de tenter d'utiliser «les circonstances entourant le cas Riel pour dresser [...] un mur entre les Canadiens anglais et les Canadiens français».

Pour appuyer sa position, le député Duhamel a présenté une lettre du Ralliement national des Métis. «Même si le but poursuivi par le projet de loi semble positif, écrit Gerald Morin, président du Ralliement, nous nous inquiétons de l'usage que pourrait en faire ceux qui veulent briser le Canada. Permettre cela constituerait une parodie de la pensée de Louis Riel, qui était en faveur d'un Canada uni et fort...»

Les réformistes s'y opposent aussi. Ils soutiennent qu'il est inutile de tenter ainsi de réécrire l'histoire. Ce n'est pas la première fois qu'un projet de loi est déposé pour annuler la culpabilité de Riel. Depuis 1978, les députés fédéraux en ont étudié plusieurs sans arriver à se mettre d'accord.

Pour sa part, le député bloquiste Suzanne Tremblay a affirmé en Chambre que le cas Riel constitue un paradoxe qui dure depuis trop longtemps. «Riel a été reconnu comme un père de la Confédération, mais, légalement, il demeure un criminel condamné pour haute trahison», a-t-elle dit.

Selon elle, il a été pendu «pour s'être battu pour défendre des droits que nous reconnaissons tous aujourd'hui comme légitimes: le droit pour une population de se gouverner elle-même par un vote au suffrage universel et par un gouvernement responsable [ainsi que] la reconnaissance des Métis comme un peuple et une société distincte».

La mondialisation telle que vue par Jeannine



On invoque les enjeux économiques mondiaux, la compétitivité et le libre-échange pour justifier les fermetures, les mises à pied, la diminution des conditions d'emploi et la précarité.

Comme si nous étions impuissants et qu'il n'y avait rien à faire.

Il faut renverser la vapeur. Le sommet doit être l'occasion de forcer des choix et des orientations qui dynamisent le développement économique du Québec, augmentent la richesse de notre société et la redistribuent équitablement.



Conjuguons nos efforts
L'URGENCE, C'EST L'EMPLOI

LE DEVOIR LE MONDE

La situation dans la région des Grands Lacs

La tragédie sans fin des réfugiés hutus au Zaïre

Plus de 2 250 000 réfugiés hutus originaires du Rwanda et du Burundi étaient en fuite dans l'est du Zaïre, hier, sur fond de combats entre soldats zairois et rebelles banyamulenge (tutsis), a-t-on rapporté de sources humanitaires. Tandis que le Zaïre envoyait renforts militaires et ravitaillement dans sa partie orientale où sont concentrés plus d'un million de réfugiés, le sous-secrétaire général de l'ONU Ibrahim Fall a organisé des pourparlers de crise à Bukavu, (Sud-Kivu) pour tenter de désamorcer les tensions.

CHRISTOPHE PARAYRE
AGENCE FRANCE-PRESSE

Bujumbura — La fuite de dizaines de milliers de réfugiés hutus de leurs camps illustre la tragédie sans fin de plus d'un million de réfugiés rwandais et burundais dans l'est du Zaïre depuis plus de deux ans.

Composée essentiellement de paysans illettrés, cette population réfugiée est victime à Uvira des combats qui opposent l'armée zairoise à des bandes armées de Banyamulenge (ou banyamulengues), des Tutsis originaires du Rwanda mais installés de longue date au Zaïre.

Mais elle est aussi victime d'extrémistes hutus qui tentent de la dissuader de rentrer dans leur pays ainsi que des calculs politiques des pays de la région.

Entassés dans des camps comptant plusieurs dizaines de milliers de personnes, dont de nombreuses femmes avec leurs enfants, ces réfugiés vivent dans des « blindés », des cases faites de terre et de branchages recouvertes du plastique bleu du HCR, qu'ils fuient au moindre incident armé.

Ces camps, installés à proximité immédiate des frontières rwandaises et burundaises, sont sous perfusion de la communauté internationale qui dépense pour eux un million de dollars par jour.

Les organisations humanitaires les soignent, les nourrissent, leur apportent de l'eau potable dans un flux incessant de camions citernes. Parmi eux figurent toutefois des miliciens coupables des pires atrocités du génocide de 1994 au Rwanda ainsi que des membres des ex-Forces armées rwandaises (FAR), défaits par le Front patriotique rwandais (ex-rébellion tutsie, au pouvoir à Kigali).

La majorité des réfugiés rwandais ont cédé à la panique en 1994, devant l'avancée victorieuse des troupes du FPR, parties d'Ouganda. La radio nationale rwandaise,

alors aux mains d'extrémistes hutus, véhiculait des messages de haine, les invitant à fuir les massacres supposés de la rébellion tutsie.

Cette population civile a ainsi servi de bouclier humain aux « génocidaires » qui espèrent encore aujourd'hui reconquérir le pouvoir au Rwanda par la voie des armes.

Quant aux Burundais, ils ont fui la guerre civile qui ravage depuis trois ans leur pays, entre une armée dominée par la minorité tutsie et une rébellion hutue.

La présence de cette masse de réfugiés, sur le flanc oriental du Zaïre, géant de l'Afrique centrale dont la superficie égale presque celle de l'Union européenne, contribue à déstabiliser encore la région des Grands lacs, qualifiée de « poudrière ».

Cette région compte la plus forte densité de réfugiés au monde. Le Haut commissariat de l'ONU pour les réfugiés (HCR) a d'ailleurs affirmé sa volonté de se sortir de ce bourbier. Mais les choses semblent progressivement échapper à son contrôle.

Le HCR a récemment mis en garde contre la constitution d'un « Hutuland » dans la région du Masisi, près de Goma, en province du Nord-Kivu (est du Zaïre). Cette région compte plus de 700 000 réfugiés rwandais.

A quelques kilomètres au nord de Goma, l'ancienne armée rwandaise a installé un état-major, d'où elle organise les infiltrations pour déstabiliser le Rwanda.

Kigali et Bujumbura appellent officiellement leurs ressortissants à rentrer au pays, mais des retours massifs et désorganisés de réfugiés hutus poseraient de sérieux problèmes aux autorités, dominées par la minorité tutsie, de ces deux pays.

Quant au Zaïre, la présence sur son sol de plus d'un million de réfugiés, a promu le régime très décrié du Maréchal Mobutu Sese Seko au rang de partenaire incontournable dans les Grands Lacs.



Arnoldo Aleman, au centre, a célébré hier sa victoire aux élections présidentielles nicaraguayennes.

Élections présidentielles au Nicaragua

Arnoldo Aleman l'emporte

DAVID KOOP
REUTER

Managua — Arnoldo Aleman, candidat de droite libérale à la présidence du Nicaragua, a proclamé hier sa victoire sur le sandiniste Daniel Ortega au scrutin de la veille, alors que les premiers résultats lui donnaient un net avantage. Ortega a cependant refusé de reconnaître sa défaite.

M. Aleman a obtenu 48,26 % des voix à l'élection présidentielle de dimanche contre 39,10 % au sandiniste Daniel Ortega, après dépeuplement dans 45,97 % des bureaux de vote.

Dans son cinquième communiqué, la présidente du Conseil suprême électoral (CSE), Rosa Marina Zelaya, a précisé que M. Aleman avait obtenu 417 642 suffrages et M. Ortega 338 367. Loin derrière, 21 autres candidats de tendances diverses se partageaient les votes restant.

Lors d'un rassemblement à son quartier général de campagne, Aleman a prononcé un discours de victoire bien que les sandinistes aient élevé une mise en garde contre toute déclaration triomphaliste avant que le dépouillement soit plus avancé.

« A partir d'aujourd'hui, j'invite les représentants des autres partis politiques — de celui qui est en deuxième position à celui qui arrive en dernière place — à unir leurs forces. Le Nicaragua a besoin de nous tous pour tourner la page sur le passé », a-t-il dit.

Mais Daniel Ortega, prenant la parole, a dit que l'Alliance libérale d'Aleman avait « revendiqué la victoire avec beau-

coup de précipitation alors que rien n'indique que le processus est terminé ».

Ortega a noté que le décompte officiel opéré par les sandinistes lui donnait même un point d'avance sur Aleman. Il a ajouté que les sandinistes avaient détecté quelques anomalies dans le processus électoral, mais sans donner de précisions.

Aleman a dit s'attendre à réaliser d'emblée un score d'au moins 50 %, en tout cas supérieur aux 45 % requis pour éviter l'épreuve d'un second tour de scrutin face à Ortega. Ses partisans ont fêté la victoire dès avant les premiers résultats.

« L'heure est à la vraie révolution libératrice, la révolution libérale », a lancé Gilberto Montenegro, partisan d'Aleman, en qualifiant d'échec la tentative de reconquête de la présidence par les sandinistes. Ortega était président du régime marxiste qui a dirigé le pays de 1979 à 1990.

Durant la campagne, chacun des deux camps a donné de l'autre une image diabolique, les sandinistes insistant sur les liens d'Aleman avec des partisans de l'ex-dictateur Anastasio Somoza tandis qu'Aleman présentait Ortega comme un marxiste maquillé en social-démocrate.

Cette campagne sans nuances a ravivé des tensions gauche-droite chroniques au Nicaragua en faisant craindre l'amorce d'un nouveau conflit intérieur.

Au siège sandiniste, des responsables s'employaient à faire bonne contenance au vu des premiers résultats, soulignant que le dépouillement n'était pas encore significatif et que la tendance pouvait encore s'inverser. Ils ont aussi lancé des appels au calme à leurs partisans et à ceux de l'autre bord.

Nouvelles manifestations en Belgique

PHILIPPE RATER
AGENCE FRANCE-PRESSE

Bruxelles — Plusieurs milliers de Belges ont maintenu hier la pression sur leur gouvernement en manifestant sporadiquement à travers le pays contre les institutions, en dépit des promesses de réformer la Justice faites dimanche par le premier ministre Jean-Luc Dehaene.

« Les victimes du pédophile Marc Dutroux ne doivent pas être mortes pour rien », a reconnu hier à la BBC M. Dehaene, en espérant pouvoir faire aboutir ses réformes avant l'été prochain.

Le premier ministre avait annoncé, la veille, une prochaine réforme de la Constitution pour dépolitiser la magistrature belge. Une des particularités de l'appareil d'Etat belge réside en effet dans l'attribution des postes de responsabilité en fonction d'étiquettes politiques et sur la base de quotas accordés aux partis.

« Notre système de justice date du XIX siècle et l'objectif est d'avoir un système plus indépendant » à l'avenir, avec des nominations décidées avant tout en raison de la capacité des postulants, a précisé hier M. Dehaene.

Le premier ministre a aussi promis aux parents des en-

fants disparus que l'enquête sur l'affaire Dutroux irait jusqu'au bout sans entraves du côté politique, que les responsables d'errements au sein de la police ou de la justice seraient sanctionnés et qu'un meilleur équilibre serait assuré entre les prévenus et les parties civiles.

Il s'est enfin engagé à créer en Belgique avant la fin de l'année un centre européen de regroupement des informations sur les enfants disparus, à l'image de celui existant depuis 1984 aux Etats-Unis.

Toutes ces promesses n'ont cependant pas entamé la volonté des Belges de faire entendre leur ras-le-bol de l'incompétence et de la corruption endémiques qui règnent, selon eux, dans l'administration de leur pays.

A Aarschot, entre 5000 et 6000 étudiants ont défilé dans les rues de la ville pour réclamer une réforme du système judiciaire, selon la Gendarmerie, tandis que 500 personnes, dont des enseignants, élèves et commerçants, se sont réunies devant l'Hôtel de Ville d'Athues.

Une soixantaine de conducteurs de transports en commun bruxellois, qui n'avaient pas pu participer à la marche blanche de dimanche, ont formé de leur côté un cortège de bus qui s'est rendu au Palais de Justice de Bruxelles.

Chirac demande à Israël d'accepter un Etat palestinien

AGENCE FRANCE-PRESSE

Haïfa — Le président français Jacques Chirac a appelé hier Israël à accepter la création d'un Etat palestinien, à restituer le plateau du Golan à la Syrie et à évacuer le sud Liban, dans un discours à Haïfa, dans le nord d'Israël.

Lors de ce discours prononcé devant des étudiants à l'Université technologique « Technion », M. Chirac a appelé à « la poursuite et l'achèvement du processus de paix entre Israéliens et Palestiniens », car « nul ne peut aller contre l'Histoire ».

Affirmant ne pas « chercher de faix-fuyants » et être porteur d'un message d'amitié, d'espoir et de confiance en l'avenir, et de paix, M. Chirac s'est prononcé pour « un Etat palestinien reconnu qui seul sera capable de prendre et de tenir les engagements nécessaires à la sécurité d'Israël ».

M. Chirac, qui était arrivé en Israël hier matin en provenance de Damas, s'est dit persuadé que les dirigeants syriens avaient « fait le choix de la paix » et souhaité que la Syrie et Israël « renouent le dialogue interrompu ».

Pour lui, « la Syrie est en droit d'obtenir la restitution du plateau du Golan » occupé par Israël depuis 1967 car « l'échange des territoires contre la paix reste la base de la négociation ».

Le chef de l'Etat français a aussi souhaité que le Liban recouvre « le contrôle plein et entier de son territoire ». Quelque 35 000 soldats syriens sont positionnés au Liban et Israël occupe une zone frontalière de 850 kilomètres carrés au sud Liban.

M. Chirac a demandé l'application de la résolution 425 des Nations unies qui exige le retrait inconditionnel et immédiat des forces israéliennes du Liban, et a invité Israéliens et Arabes à construire la confiance, à bâtir la paix et à la rendre irréversible.

Depuis l'arrivée en mai dernier au pouvoir en Israël du premier ministre de droite Benjamin Netanyahu, le processus de paix est en panne.

Assurant comprendre les préoccupations de l'Etat hébreu en matière de sécurité, il a toutefois affirmé que la sécurité ne pouvait « pas être garantie par la force ». Le président français a invité au respect de la parole donnée et des accords passés sans lequel il n'y aura pas de paix et donc pas de sécurité.

« Ne laissons pas la logique de l'affrontement l'emporter sur la logique de la réconciliation. Ne laissons pas reculer l'Histoire. Ne laissons pas les forces du passé, les méfiances et les peurs submerger les acquis de la paix », a-t-il lancé, en estimant que « l'immobilisme aggrave les frustrations et les rancœurs » qui tôt ou tard explosent.

Combats au nord de Kaboul

AGENCE FRANCE-PRESSE

Kaboul — De violents combats ont opposé hier au nord de Kaboul les forces de l'ancien gouvernement afghan aux milices islamistes des talibans qui assurent être prêts désormais à un cessez-le-feu inconditionnel.

« Il n'y a aucun problème de notre part pour un cessez-le-feu et nous espérons qu'il sera bientôt établi », a affirmé hier soir le ministre taliban de l'Information, le mollah Amir Khan Muttaqi.

Le ministre par intérim a ajouté qu'il « devait y avoir avant tout un cessez-le-feu et qu'ensuite des négociations devraient être entamées pour la libération des prisonniers des deux côtés ». Les talibans avaient jusqu'à présent lié l'arrêt des combats à un échange simultané des prisonniers de guerre.

Cette déclaration des talibans intervient alors que des discussions sur le cessez-le-feu à Mazar-i-Sharif sont restées dans l'impasse et que les combats ont repris, hier après-midi.

La ligne de front principale entre les belligérants est toutefois demeurée inchangée, à une vingtaine de kilomètres au nord de la capitale afghane, ont rapporté des habitants de la zone.

Les pourparlers de Mazar-i-Sharif ont réuni des représentants des quatre mouvements de l'opposition aux talibans et le ministre pakistanais de l'Intérieur, le général Nasirullah Babar qui conduit une mission de bons offices entre Kandahar (sud-est), quartier général des talibans, et Mazar-i-Sharif, bastion du général Dostam.

Notre nouvelle adresse
1050 ave. Laurier Ouest
...toute une amélioration!
Tilley Endurables
Pardonnez notre manque d'humilité...
il n'y a pas meilleur chapeau!

Le chapeau Tilley confortable est à l'épreuve de l'eau et de la moisissure, protège contre les rayons UV, s'attache, flotte et ne rétrécit pas (lavable à la machine). Il est protégé par une assurance feu-vol-vandalisme (pendant deux ans, moyennant une franchise de 50%). De plus, il sera remplacé sans frais si jamais il s'use.

ALEX TILLEY aimerait bien vous rencontrer! Il sera donc au magasin le jeudi 24 octobre, de 16 h à 19 h, où il se fera un plaisir de signer votre chapeau, moyennant des frais de 10 €, qu'il vous paiera volontiers.
OBTENEZ UN CATALOGUE GRATUIT EN COMPOSANT LE
1-800-465-4249

CLUB 402 HOMME

Liquidation de manteaux importés d'Italie
• 100% laine régulier 295\$ soldé 399\$
• Cashemire et Laine régulier 895\$ soldé 450\$
1118, rue Ste-Catherine O.
2e étage, Montréal
Tél.: (514) 861-3636

Le Paris de Christine Brouillet
Un art de vivre à Paris
► Des hôtels douillets
► Des restaurants hors des sentiers battus
► Des boutiques sympathiques
Si les autres guides sont « pratiques », celui-ci est irremplaçable!

200 pages • 18,50 \$
LE DEVOIR • Radio-Canada • Boréal
TÉLÉCITÉ
Qui m'aime me lise.

• LE MONDE •

Le Chili vit une démocratie en évolution

CLÉMENT TRUDEL
LE DEVOIR

Au Chili, «ce n'est pas la dictature, mais ce n'est pas non plus la démocratie entière», selon M^r Hector Salazar Ardiles qui s'emploie à mettre en contexte ce que certains appellent une «démocratie imparfaite... qui garde des traces d'amarres autoritaires».

Au total, le Chili vit sous le régime d'une démocratie dont M^r Salazar ne désespère pas qu'elle puisse évoluer différemment pour redonner aux civils tous les leviers, dont ils devraient disposer dans un Etat de droit, a-t-il confié la semaine dernière au Devoir.

On a vu en 1994 le président Frei

polémiquer avec le chef des Carabiniers, Rodolfo Stange, qui ne voulait pas quitter son poste. Il fallut plusieurs mois de suspense, l'an dernier, avant que le commandant Contreras, l'ancien chef de la police secrète (DINA) ne soit finalement incarcéré pour la part qu'il avait jouée dans l'assassinat à Washington (1976) d'un ancien ministre d'Allende, Orlando Letelier. Quand la présidente du Parti communiste chilien, Gladys Marin, traite l'ex-dictateur Pinochet de «criminels», c'est une instance militaire qui menace de la faire condamner pour «injures».

Cet avocat à l'emploi de la FASIC (Fondation d'aide sociale des églises

chrétiennes), dirigée par M^r Veronica Reyna, a charge de dossiers qui, pour la plupart, ont un lien avec des violations des droits imputées à des militaires ou à des carabiniers (police militarisée). Certains des accusés purgeront leur peine à Punta Peuco, «prison de luxe» spécialement construite pour loger les membres des forces armées. M^r Salazar dispense aussi des cours sur la déontologie journalistique et sur Droit et information. Il fut l'un des collaborateurs, dans les années de dictature, du Vicariat de solidarité de l'archevêché de Santiago en plus d'avoir été conseiller juridique à la Commission parlementaire inter-américaine des droits humains. Au

sein du Parti pour la démocratie (PPD) il occupait jusqu'à l'an dernier le poste de secrétaire de la Commission des droits humains.

Au Chili, précise M^r Salazar, les crédits «réservés» dont jouit le commandant en chef de l'armée sont dix fois plus élevés que ceux que l'on accorde au président. Le 11 septembre, anniversaire du putsch contre le gouvernement de l'Unité populaire, en 1973, est encore jour férié et la mort récente de l'amiral Merino, l'un des putschistes du quartier mené par Augusto Pinochet, donne lieu à un deuil national de trois jours. «C'est un pays qui demeure profondément divisé» en raison des séquelles de la dictature et

«il est faux d'affirmer qu'il y a réconciliation et normalisation» alors qu'en réalité le pouvoir militaire s'est conservé «une sorte de droit de veto sur le pouvoir civil» et que les forces armées continuent de récolter 10 % des profits de la Corporation du cuivre (Codelco), ce qui équivaut parfois à un revenu de 600 millions de dollars.

La marge de manoeuvre que détiennent les casernes a parfois mené à des scandales. Il y eut par exemple trafic d'armes vers la Croatie en pleine guerre civile dans l'ex-Yougoslavie: l'Allemagne avait intercepté cette cargaison d'armes et le colonel Huber, principal pivot chilien de cette contrebande, a été retrouvé mort.

En avril 1994, pour avoir critiqué le rôle des carabineros dans le meurtre de trois enseignants communistes survenu en 1985, M^r Salazar fut inculpé d'incitation à la sédition par un tribunal militaire. Nullement intimidé, il poursuit sa tâche pour mettre fin à l'impunité et faire en sorte que justice soit faite à chaque fois que se produisent des violations des droits humains. Tel était le but de sa démarche, vendredi dernier à Montréal, auprès de la Commission de l'immigration et du statut de réfugié, pour y proposer que la FASIC puisse contribuer à peindre le portrait réel du Chili lorsque les causes touchent des ressortissants provenant de ce pays.

EN BREF

Mort du maire d'Alger

Paris (Reuter) — Le maire d'Alger, Ali Boucetta, a été tué hier dans la capitale algérienne, apparemment d'une balle perdue, lors d'une fusillade entre forces de sécurité et maquisards islamistes, ont annoncé des responsables et des habitants. Il semble que le maire Ali Boucetta avait été touché par une balle perdue dans le quartier de Telemly alors que les forces de sécurité faisaient irruption dans une villa où s'étaient retranchés des rebelles islamistes, a déclaré un Algérois contacté par téléphone. Un responsable du gouvernement a confirmé la mort de Boucetta sans donner d'autres précisions. Ali Boucetta, comme des centaines d'autres maires algériens, avait été nommé par les autorités pour remplacer les maires islamistes limogés fin 1992 à la suite de l'interdiction du Front islamique de salut (FIS).

Berisha crie victoire

Tirana (Reuter) — Le président albanais Sali Berisha a annoncé hier que son Parti démocratique était sorti victorieux des élections municipales de la veille et que ces résultats confirmaient son triomphe aux législatives de mai dernier. Hier, le parti de Berisha a affirmé que les résultats provisoires en sa possession lui donnaient de 61 % des conseils municipaux, dont celui de Tirana. D'après les démocrates, leurs adversaires socialistes n'auraient gagné que dans 6 % des municipalités, contre 50 % en 1992.

L'étau se desserre

Rangoon (AFP) — Les autorités militaires birmanes ont fait retirer hier les barricades qui bloquaient depuis neuf jours l'accès au domicile de la dirigeante de l'opposition Aung San Suu Kyi, ont rapporté des témoins. La police militaire avait fait ériger ces barricades le 12 octobre afin d'empêcher la tenue d'une réunion de militants de la Ligue nationale pour la démocratie (LND), le parti d'Aung San Suu Kyi, à son domicile. Quelque 300 responsables de la Ligue avaient prévu de se réunir au domicile de leur dirigeante, mais n'avaient pu le faire. Aung San Suu Kyi avait alors organisé de petites réunions de membres de son parti dans d'autres endroits de Rangoon.

Le retour de Landsbergis

Vilnius (AFP) — L'opposition de droite conduite par le père de l'indépendance lituanienne, Vitautas Landsbergis, était hier assurée de reprendre le pouvoir aux communistes, après avoir remporté le premier tour des élections législatives. L'Union de la Patrie de M. Landsbergis est arrivée en tête du scrutin proportionnel de listes avec 29,4 % des voix, selon les résultats préliminaires communiqués hier par la commission électorale portant sur plus de 50 % des suffrages. Son principal allié, le Parti des chrétiens-démocrates, arrive second avec 10,8 % des voix. Le Parti démocratique lituanien du travail (PDLT, communiste) au pouvoir depuis 1992, n'aurait obtenu que la troisième place avec 9,7 % des suffrages, selon ces résultats. Ces résultats sont une sévère défaite pour le PLDT du président Algirdas Brazauskas qui, lors des élections législatives de 1992, avait obtenu, à lui seul, 41 % des voix.

Réunion à Sarajevo

Sarajevo (AFP) — La présidence collégiale de Bosnie-Herzégovine devrait se réunir aujourd'hui à Sarajevo, a-t-on appris hier de sources diplomatiques et militaires dans la capitale. Le contingent italien de la force multinationale de paix (IFOR) a été chargé de fournir deux cents hommes pour assurer la sécurité de cette réunion, a indiqué à l'AFP un de ses responsables. Le lieu exact de la réunion n'a pas encore été arrêté, mais les autorités bosniaques veulent qu'elle se tienne dans la capitale. «L'accord de Dayton prévoit que la présidence se réunisse à Sarajevo», a déclaré Mirza Hajric, conseiller du président bosniaque Alija Izetbegovic. Elue le 14 septembre, la présidence collégiale compte trois membres, le Musulman Alija Izetbegovic, son président en exercice pour deux ans, le Croate Kresimir Zubak et le Serbe Momcilo Krajinic.

Pourquoi choisir vos fonds mutuels les yeux fermés?

À l'aide des conseillers financiers du Groupe Investors, vous ouvrirez vos horizons sur une gamme unique de solutions financières.

Une expérience qui porte fruit.

Voilà maintenant plus de 45 ans qu'année après année le Groupe Investors vous offre des produits financiers performants afin d'assurer à sa clientèle des portefeuilles d'un rendement supérieur à la moyenne. En voulant diversifier encore plus ses produits et obtenir un rendement constant, le Groupe Investors s'entoure d'une équipe de gestionnaires de haut calibre et n'hésite pas à s'allier à d'autres spécialistes dans les grandes capitales financières. C'est ainsi que nous gérons maintenant une plus grande quantité de fonds mutuels pour les Canadiens que n'importe qui d'autre.

Un choix de fonds mutuels pour bien garnir votre portefeuille.

Les conseillers financiers et les conseillères financières du Groupe Investors sont les seuls à vous offrir une gamme de fonds mutuels performants tels que les fonds Groupe Investors et un choix unique au Canada de fonds de renommée mondiale recommandés par la Gestion d'éléments d'actif Merrill Lynch, Sceptre Investment Counsel, Beutel, Goodman et Associés et Gestion d'éléments d'actif Rothschild.

Des conseillers financiers qui travaillent avec vous.

Un coup de téléphone. Un rendez-vous et votre conseiller financier du Groupe Investors vous aidera à gérer plus efficacement vos investissements pour atteindre vos objectifs financiers. Ensemble, vous pourrez prendre le temps qu'il faut pour trouver comment faire mieux fructifier votre argent et voir à ce que vos investissements soient toujours des plus profitables.

Ainsi, selon votre situation, il vous proposera un simple portefeuille ou, encore, une stratégie complexe plus variée.

Travailler avec un conseiller financier du Groupe Investors, c'est avoir ses affaires à l'oeil.



Groupe Investors

POUR prendre DEMAIN en mains.

Pour plus de renseignements, téléphonez à l'un de nos bureaux Les Services Investors Ltée ou au 1 888 746-6344. Visitez notre site Internet à l'adresse suivante : www.investorsgroup.com.

ANJOU
(514) 493-1669

LAVAL
(514) 973-2333

MONTRÉAL
DÉCARIE
(514) 733-1796

MONTRÉAL
ÎLE-DES-SEURS
(514) 766-7736

MONTRÉAL
WESTMOUNT
(514) 935-3520

MONTRÉAL
WEST ISLAND
(514) 426-0886

RIVE-SUD
BROSSARD
(514) 443-6496

ABITIBI-
TÉMISCAMINGUE
(819) 825-8533

BEAUCHE-AMIANTE
(418) 227-8631

QUÉBEC
(418) 649-1143

MAURICIE
(819) 378-2371

SAINTE-FOY
(418) 654-1411

SAGUENAY
(418) 696-1331

SHERBROOKE
(819) 566-0666

GATINEAU-HULL
(819) 243-6497

É D I T O R I A L

La Belgique en exemple

François Brousseau

Meurtres d'enfants et d'adolescents victimes de l'esclavage sexuel, révélations troublantes sur l'assassinat d'un ancien ministre attribué à certains de ses pairs, évènement controversé d'un juge enquêtant sur divers scandales. La Belgique déboussolée est aujourd'hui en ébullition, révoltée par des révélations en cascades qui provoquent une véritable crise de société. Une Belgique dont l'exemple mérite d'être médité à l'étranger.

L n'y a sans doute pas de pire crime au monde que celui de viol ou d'assassinat d'enfant. La Belgique remuée de fond en comble par le scandale des réseaux pédophiles crie aujourd'hui cette vérité au monde entier. Mais ce qui est remarquable, au-delà de cette horreur spécifique, c'est que dans l'actuelle crise belge, tout le malaise de nos sociétés occidentales se trouve d'une certaine façon résumé.

L'émotion populaire devant les crimes d'une mafia pédophile a entraîné, dans une formidable réaction en chaîne, une critique globale de la société. La manifestation sans précédent de dimanche dans les rues de Bruxelles en était l'impressionnante illustration.

A partir de ce qui n'aurait pu rester qu'un gros fait divers, tout, littéralement tout y est passé: non seulement le procès d'une justice pleine de trous qui a laissé courir un pédophile récidiviste, mais également, pêle-mêle: la politisation de cette justice; la confusion entre intérêts publics et privés; le discrédit de l'État et des politiciens; le mépris des élites; l'angoisse devant le chômage; et enfin le pouvoir sans partage de l'argent et du «tout-marché», qui accorde une valeur pécuniaire à tout — y compris, s'il le faut, à la chair fraîche d'une préadolescente de 11 ans et demi.

Dimanche, l'émotion unanime de cette société de petite taille transcendait même, pour une fois, la grande division binationale entre Flamands et Wallons. Un fossé qui s'est pourtant creusé au cours des dernières années, au point que l'existence future de la Belgique comme pays unifié paraît désormais sujette à caution.

Dans sa sobriété, la «marche blanche» de Bruxelles a su éviter la facilité du populisme et les appels faciles au lynchage de «ceux d'en haut». Elle exprimait une colère doublée d'une dignité rentrée, mais où pointait une réelle exaspération, lourde de menaces potentielles.

Parmi les différentes critiques qu'a inspirées le drame belge:

■ **Les excès d'une sexualité perverse devenue commerce.** Toutes les enquêtes le montrent: les loisirs sexuels contemporains prennent leur tribut croissant d'enfants innocents. Les exigences du marché

mènent la pornographie et la prostitution à une escalade qui paraît néanmoins dans la logique des choses. Cynisme, perte des valeurs, montée d'un individualisme forcené, omnipotence de l'argent: toutes ces critiques ont été entendues dimanche.

■ **L'étendue de la corruption publique.** Sur le plan de la moralité politique, la Belgique — à en croire la presse de Bruxelles — est aujourd'hui dans un état qui ressemble à celui de l'Italie de la fin des années 80: tout se paie; la classe politique se graisse la patte; on «place» les copains et on les protège en haut lieu; politique et justice se retrouvent dans un rapport proprement incestueux.

Exemple: le principe de la répartition des postes — haute magistrature, direction des chaînes de télévision, etc. —, en fonction des amitiés politiques et des derniers résultats électoraux, est devenu systématique en Belgique. À Rome, un système semblable avait été mis à mal, lors de la fameuse enquête *Mani pulite* du début des années 90.

Si le fameux juge Jean-Marie Connerotte — dont l'évincement, la semaine dernière, a déclenché les nouvelles manifestations — a bel et bien erré, au sens du droit, en allant dîner avec des repré-

sentants d'une des parties, il n'en est pas moins devenu, à juste titre, un héros national. Un peu comme ces *giudici* italiens lorsqu'ils dévoilèrent, à Milan, l'édifice byzantin des corruptions politico-financières érigées en système.

■ **L'exclusion sociale.** L'affaire des réseaux pédophiles, rappelons-le, a éclaté à Charleroi, en Wallonie, dans ce qui est aujourd'hui l'une des zones les plus misérables de l'Europe du Nord. L'épicentre des «affaires» de l'été en Belgique se situe donc dans un contexte d'exclusion sociale, de chômage astronomique et de désespoir — propice à toutes les dérives.

Il est tentant, en regardant ce drame de loin, d'y aller de considérations sur «les Belges», de faire de ce feuilleton une étude de «caractère national», une affaire qui ne pourrait jamais, au grand jamais, se reproduire ailleurs. Ce serait une erreur.

Parce que dans son épreuve, la Belgique apparaît aujourd'hui, au contraire, comme un petit laboratoire au confluent des maux sociaux, moraux et économiques de cette fin de siècle.

Quel gâchis à la SQ

Michel Venne

La dernière chose dont avait besoin la Sûreté du Québec est cette commission d'enquête publique qui sera décrétée demain par le gouvernement. Le principal corps de police du Québec se trouve aujourd'hui sans chef, déstabilisé. Ses opérations courantes et les réformes amorcées tant à l'intérieur de la SQ que dans l'ensemble de l'organisation policière au Québec en souffriront. Les criminels doivent être morts de rire.

Tout cela sans pour autant qu'au terme du processus, qui aura coûté sept, huit ou dix millions de dollars, la vérité soit mieux connue du public que si l'enquête administrative commandée par Québec au juge Bonin avait été menée à terme. On peut prédire que le cas précis qui devait être élucidé sera noyé dans les considérations générales du rapport de la commission publié dans plus d'un an. Le temps aura fait son œuvre. L'affaire Matticks sera en partie oubliée. Les responsables des bévues commises durant l'enquête criminelle et durant l'enquête interne subséquente pourront s'en tirer à meilleur compte.

On prête aux commissions d'enquête des vertus qu'elles n'ont pas toujours. Les gens croient que c'est le moyen le plus efficace de dévoiler la vérité. Mais l'expérience montre que les résultats obtenus sont limités, souvent politiquement intéressés et surtout prévisibles. Ces grands exercices lourds et coûteux débouchent rarement sur des mesures correctives qui n'auraient pas été prises de toute manière. Avec les chartes des droits, ces commissions sont souvent le théâtre de querelles de procédures entre avocats bien payés pour protéger leurs clients. L'enquête publique du coroner Gilbert sur la crise d'Oka a duré

deux ans et fut victime de ce genre de mesures dilatoires. Et le rapport n'a pas eu de suites concrètes.

Le seul avantage d'une commission d'enquête est de rassurer le public qui a l'impression que le pouvoir politique prend les choses au sérieux, et de permettre au gouvernement de réduire la pression. Il faut admettre que le désistement, vendredi, du juge Bonin, ne laisse pas beaucoup de choix au gouvernement. La férocité avec laquelle les trois enquêteurs Arsenault, Boudreault et Isabelle, par l'entremise de leur avocat Jean F. Keable, ont contesté l'enquête Bonin est à l'origine de cette dérive. La cabale de M^e Keable pour obtenir la tête du chef Barbeau et celle du ministre de la Sécurité publique Robert Perreault est d'ailleurs si dure qu'elle en devient suspecte. L'avocat déborde dans l'arène politique.

Puisque enquête il y aura, il reste à définir le mandat. Il serait préférable qu'il soit le plus restreint possible. Les faits allégués pour provoquer la tenue de cette enquête ne sont pas assez troublants pour justifier un déshabillage en règle de la SQ. En même temps, il sera sans doute impossible de le restreindre au cadre prévu pour l'enquête Bonin. Le mandat devrait s'étendre aux méthodes d'enquête criminelle afin de contenir les débordements.

Pour éviter de paralyser la SQ, le ministre Perreault pourrait par ailleurs être tenté de se débarrasser du chef Barbeau, qui s'est retiré pour la durée de l'enquête. Cela serait une erreur. Le limoger prématurément enverrait le signal à quiconque n'aime pas un chef de police qu'il suffit d'alléguer une prétendue incurie de sa part pour lui faire sauter la tête. Ce serait un bien mauvais service à rendre au futur chef de la SQ, quel qu'il soit.

L E T T R E S

Notre héritage religieux

Comme tant d'autres, j'ai été très surpris d'apprendre qu'une majorité des commissaires des États généraux sur l'éducation recommandait l'abolition de l'enseignement religieux ainsi que des services de pastorale dans nos écoles.

On entendrait ainsi interdire totalement la transmission et l'acquisition à l'école des valeurs religieuses qui modèlent profondément et qui caractérisent notre société depuis des siècles.

On offrirait en compensation des cours sur des valeurs civiques et sur l'histoire des religions...

Pour en terminer plus complètement et plus logiquement avec notre héritage religieux et linguistique distinct, pourquoi, dans un même élan, ne pas interdire complètement l'en-

seignement du français et le remplacer plutôt par l'enseignement sur l'histoire des langues?

Yves Duclos
Sainte-Foy, 11 octobre 1996

Un élixir dans la niche?

Me voilà très surpris d'apprendre que depuis plus de deux ans, je mange du «sans-savoir, sans valeur»!

Étant probablement autant sinon plus gourmet que M. Truffaut, je me permets d'en douter.

Je suppose que M. Tannier avait glissé quelque élixir malin dans la niche qu'il a croquée pour qu'il fasse pareil éloge et que — mais quel compte a-t-il à régler? —, dans un seul et même geste, il assassine la Pâtisserie Belge et elle seule. Quel manque de métier.

Je ne doute pas de la qualité des pains de M. Tannier, mais il lui a, comme on dit vulgairement, «bourré le mou». Seize heures par jour, quel saint!

Et si ses produits sont si fabuleux, il aura bien eu raison de convertir la moitié de sa boutique en crêperie.

Quoi qu'il en soit, je n'ai pas à la Lorientaise. Parce que je n'aime pas ses «pâtisseries de boulangerie» et que les pains de «la Belge» me vont fort bien au teint, comme à celui de certains employés du *Devoir*, d'ailleurs...

J'espère pour lui être le seul à avoir lu cet article imbécile. Sinon, j'ai bien peur que le courrier des lecteurs...

M. Truffaut aurait ainsi une liste honorable des clients de la Belge, ce qui causerait peut-être quelque ulcère à «Marcel».

Dominique Engel
Montréal, 10 octobre 1996

LE VIRAGE DU «BON SENS»...



Newt Gingrich, l'homme invisible de la campagne républicaine

Newt Gingrich est un homme frustré. Et pour cause. Il y a deux ans, il était sur le point de mener les républicains vers leur première victoire depuis 40 ans aux deux chambres du Congrès. Un succès qui lui a valu l'honneur d'être nommé l'homme de l'année par la revue *Time* — et qui lui a donné une plateforme nationale pour prêcher les vertus de sa prétendue «révolution républicaine»: un budget équilibré, des taxes diminuées, un gouvernement réduit.

L'an dernier, il faisait miroiter la possibilité d'une campagne présidentielle lors d'une visite au New Hampshire, site des premières élections primaires et donc de tournées des candidats à la présidence.

Mais depuis, il est l'homme invisible de la campagne républicaine. On ne l'invite pas pour accompagner Bob Dole; ce sont les démocrates qui l'associent aux candidats républicains dans leur publicité, accusant chacun d'entre eux d'avoir voté avec Gingrich.

Dans son intervention à la convention américaine, lorsqu'il a vanté le volley-ball de plage comme symbole de liberté, il a fait rire de lui. Sa rhétorique révolutionnaire a perdu de son éclat: même l'attaché de presse de sa campagne locale dans les banlieues d'Atlanta se corrige: quand il commence à décrire M. Gingrich comme le leader de «la révo...», il s'arrête et finit ainsi sa phrase «... du mouvement républicain».

Il y a deux moments clés dans le dégonflement du phénomène de la révolution républicaine.

D'abord, l'explosion à Oklahoma City en avril 1995. Tout à coup, le discours violent de la droite contre la bu-

reaucratie semblait excessif, radical, inapproprié. Les gens ordinaires ont vu les fameux bureaucrates; c'était soit des victimes, soit des héros. On pouvait sentir le recul collectif du discours de rage qui était toléré, même encouragé, par certains nouveaux membres du caucus de Gingrich.

Puis il y a eu la confrontation avec Bill Clinton sur le budget. Convaincus que Clinton n'avait ni courage, ni principes, les républicains ont refusé de se compromettre et laissé «fermer» le gouvernement, à deux reprises, pour faire pression sur le président.

Erreur. M. Clinton les a déjoués comme des enfants: il a trouvé sa position naturelle comme défenseur des programmes de santé, d'éducation et d'environnement, et il a réussi à présenter Gingrich et ses collègues comme des extrémistes.

Il a même réussi à relier les deux questions en présentant au Congrès un rescapé de l'explosion d'Oklahoma City qui est revenu dans le bâtiment pour sauver d'autres personnes, et qui fut ensuite victime de la fermeture du gouvernement.

C'était excessif et parfois même démagogique. M. Clinton, comme les républicains, veut réduire les coûts du système médical et il a signé le projet de loi éliminant la garantie d'aide sociale datant de 60 ans. Mais ça a marché. M. Clinton a compris les inquiétudes et les préoccupations de la classe moyenne et surtout, des femmes au travail.

Chez lui, dans les banlieues au nord d'Atlanta, Newt Gingrich fait campagne pour se faire réélire une neuvième fois.

Sa candidature n'est pas en danger; son adversaire, un entrepreneur millionnaire, parle plus de sa réussite dans

le secteur privé que de la politique. M. Gingrich se sent libre de parler aux jeunes qui ne votent pas. Devant les étudiants, il est détendu et drôle: dans une école, il a apporté une chaudière qui était utilisée pour la livraison de la glace, deux fois par jour, aux bureaux des représentants — malgré le fait qu'ils avaient tous des réfrigérateurs —, ce qu'il montre comme symbole de l'extravagance des démocrates.

Mais parfois, son amertume fait surface. Lorsqu'un journaliste lui parle d'un caricaturiste qui a été cruel envers lui, il fulmine: «Le caricaturiste de l'Atlanta Constitution a un problème de psychologie personnelle. Selon moi, les libéraux ont tout fait pour me casser, et ils ont échoué.»

Et quand on lui demande de parler de ses erreurs, de ses regrets, sa colère envers Bill Clinton devient évidente — surtout quand il parle des négociations sur le budget. «Il est clair, avec le recul, qu'on ne pouvait avoir confiance en Bill Clinton, dit-il. Il n'a pas de parole.»

Si c'était à refaire, ce serait très différent: «Je n'approcherais jamais Bill Clinton. Je ne négocierais jamais à la Maison-Blanche.»

C'est un ressentiment qui montre l'importance des élections au Congrès. Si les républicains perdent leur contrôle de la chambre, M. Gingrich dit qu'il ne restera pas leader de la minorité. Il a goûté au pouvoir; l'opposition ne l'intéresse plus.

Mais si Bill Clinton remporte la présidence et que les républicains regagnent la majorité en chambre, Newt Gingrich reviendra à la présidence de la Chambre des représentants, enragé et amer.

Il est vrai que certaines de ses activités sont sous enquête, mais c'est la même chose pour le président. Et la rage de Newt Gingrich augure mal pour un deuxième mandat fructueux de Bill Clinton.

À P R O P O S

...d'abandon scolaire

Certaines caractéristiques psychosociales interviennent en interaction avec d'autres facteurs chez celui ou celle qui abandonne les études.

■ les non-diplômés sont moins nombreux à avoir des amis qui accordent beaucoup d'importance à l'obtention d'un diplôme (45 % contre 80 % chez les diplômés) et plus nombreux à en avoir qui ne leur accordent aucune importance (18 % contre 2 % chez les diplômés);

■ un pourcentage plus élevé de non-diplômés avouent se sentir différents des autres (14 % contre 5 % des diplômés), ne s'identifiant pas, en quelque façon, avec l'école et son projet;

■ une participation intensive des non-diplômés au marché du travail accroît leur risque d'abandon: chez les garçons, ceux qui travaillent de longues heures (25 heures et plus par semaine) affichent un taux d'abandon plus élevé

que ceux qui n'ont pas d'emploi (33 % contre 25 % des diplômés); chez les filles, les taux s'établissent à 22 % contre 18 % chez les diplômés;

■ le taux des condamnations criminelles durant la dernière année d'école est quatre fois plus élevé (12 %) chez les non-diplômés que chez les diplômés (3 %);

■ la proportion de ceux et celles qui font usage de drogues douces ou abusent de médicaments (30 %) est près du double de celle des diplômés (15 %); en ce qui concerne les drogues dures, les pourcentages sont de 7 % contre 2 %;

■ une proportion plus grande de non-diplômés disent consommer de l'alcool régulièrement (18 % contre 11 % chez les diplômés).

Avis à la ministre de l'Éducation, Conseil supérieur de l'éducation, automne 1996.

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910

Directrice LISE BISSONNETTE

Rédacteur en chef BERNARD DESCÔTEAUX

Vice-président, finances et administration FRANÇOIS THOUIN

Directeur de l'information CLAUDE BEAUREGARD

Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU, GUY TAILLEFER, NORMAND THÉRIAULT

Rédacteur en chef adjoint JEAN-ROBERT SANSAFAÇON

Directeur artistique ROLAND-YVES CARIGNAN

2050, rue de Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec) H3A 3M9. Tél.: (514) 985-3333

F A I S C E Q U E D O I S

IDÉES

Sommet de l'économie et de l'emploi

Le Québec a besoin de solutions réalistes

Le défi est de poser un diagnostic juste et de convenir de solutions qui ne soient pas seulement symboliques

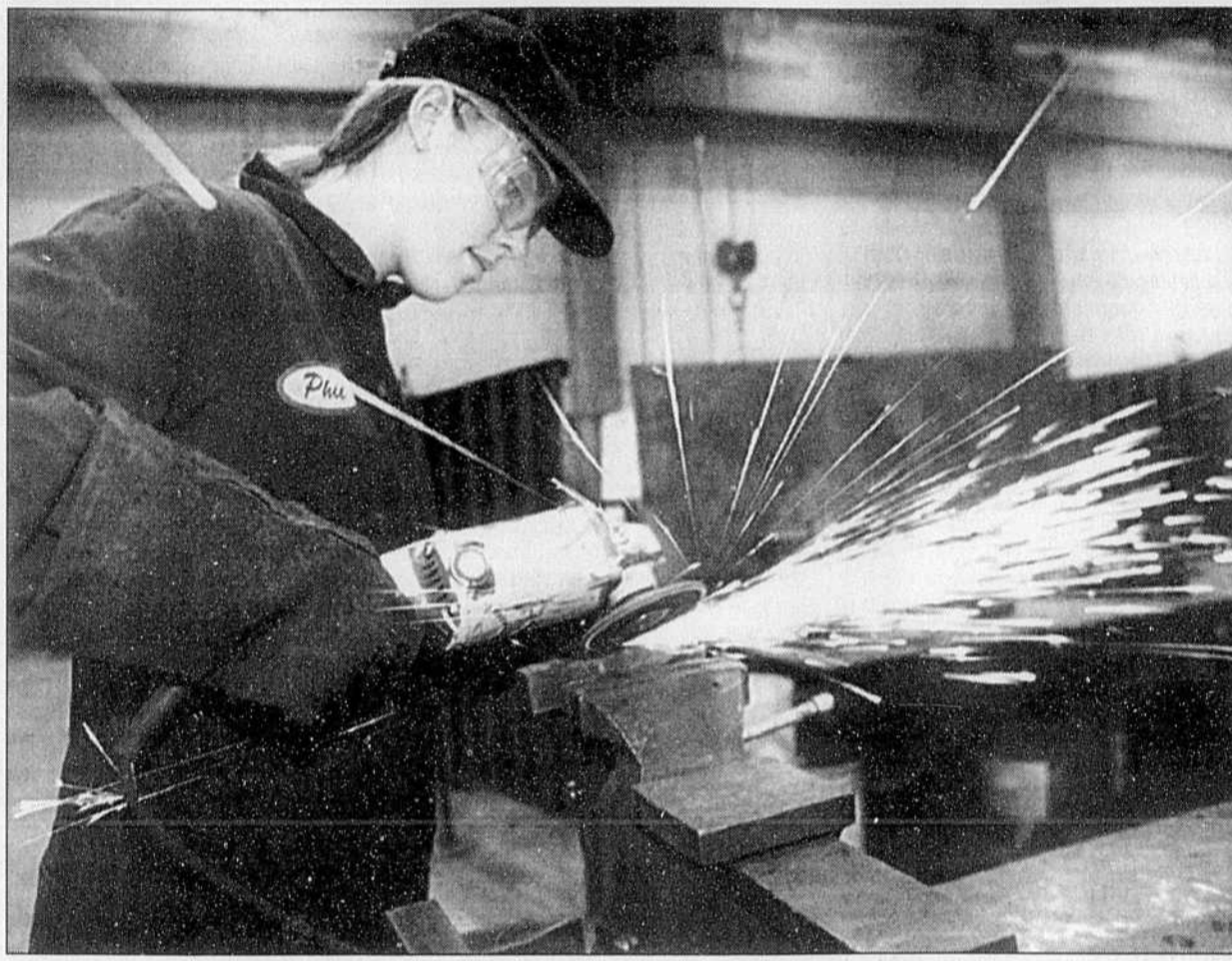
GÉRALD A. PONTON
Président-directeur général
de l'Alliance des manufacturiers
et des exportateurs du Québec

L'emploi est devenu un enjeu majeur pour nos sociétés. Gouvernements et citoyens y voient une condition essentielle au redressement de leur situation financière ainsi qu'au maintien des services publics et de la sécurité sociale. Au milieu de changements rapides qui n'épargnent personne, tout le monde sent le besoin que le gouvernement prenne les décisions qui s'imposent et la nécessité d'une plus grande concertation entre les partenaires de l'économie. Au Québec, à la veille du Sommet de cet automne, le défi est de poser un diagnostic juste et de convenir de solutions qui ne soient pas seulement symboliques.

La masse grandissante des chômeurs et des exclus, en effet, et maints travailleurs et cadres inquiets de leur avenir ne sauraient se satisfaire de controverses stériles ou de remèdes purement apparents. Nos concitoyens et concitoyennes attendent du Sommet des ententes substantielles et durables, gage du rétablissement de la situation économique et sociale, et condition d'un retour en force du Québec parmi les sociétés confiantes, dynamiques et prospères. Pour ce faire, il nous faudra rendre le Québec et ses entreprises plus compétitifs.

Moins taxer l'emploi

Pour favoriser une croissance durable et ainsi créer ces milliers d'emplois qui nous manquent, il faut une stratégie économique réaliste. Il ne suffira pas de partager les emplois disponibles. Le partage du travail peut stabiliser certains emplois dans les milieux qui s'y prêtent, mais enco-



Chez les manufacturiers, on manque de machinistes, de soudeurs, de ferblantiers, de chaudronniers. Faudra-t-il aller recruter aux États-Unis ou ailleurs?

re doit-on augmenter la productivité. Il importe davantage d'élargir la marge de manœuvre des entreprises et d'assurer aux investisseurs un environnement qui restera concurrentiel. Ces conditions tiennent, bien sûr, à un climat de stabilité politique et sociale, mais aussi à une fiscalité moins lourde pour les entreprises créatrices d'emplois.

L'emploi, en effet, ne viendra qu'avec la relance de l'économie, et une des façons efficaces de le faire est de rendre moins coûteuse la création des emplois. Les études montrent qu'une trop lourde charge fiscale sur la masse salariale a un effet négatif sur l'emploi. Or, le Québec dé-

voise encore ses entreprises à cet égard; il leur en coûte près de 25 % plus cher qu'en Ontario. Le gouvernement donnera un signal décisif le jour où il allégera le coût des emplois actuels et futurs.

Alléger les contrôles administratifs

Il ne s'agit pas d'abolir les acquis en matière de formation, de santé-sécurité ou de normes du travail, mais les entreprises qui sont à la page dans ces domaines ne devraient plus avoir à dépenser en contrôles réglementaires des ressources qu'elles préféreraient investir en recherche technologique ou en développement

de marchés et d'emplois. Pourquoi le gouvernement ne consacrerait-il pas plutôt ses efforts aux secteurs spécifiques et aux entreprises individuelles qui en ont vraiment besoin?

Par exemple, les entreprises qui consacrent déjà plus de 1 % à la formation de leur main-d'œuvre ne devraient pas avoir à verser des sommes importantes pour soutenir des processus administratifs conçus pour des milieux qui n'assument pas cette obligation ou y sont récalcitrants. Dès lors qu'une entente formelle consacre les exigences fixées par les autorités et les engagements souscrits par une entreprise, celle-ci devrait être exemptée de contrôles administratifs

comme ceux de la loi 90.

Tout n'est pas d'égale importance non plus dans les tâches assumées par le gouvernement ni dans les taxes prélevées pour les financer. Nous ne demandons pas de mettre en péril la sécurité du public ou de déchirer le filet social. Par contre, certains partenaires de l'État pourraient s'acquitter mieux que lui d'activités que leurs services et associations dispensent déjà. Dans plus d'un domaine, l'État n'a plus de raison d'exercer un rôle suppléant.

La formation des jeunes

Une autre condition de relance fait déjà l'objet d'un vaste consensus: la formation de la main-d'œuvre. Le Québec ne veut plus du triste championnat de l'analphabétisme et du décrochage. Les milieux de l'éducation débattent de certains changements. Les employeurs, quant à eux, sont ouverts à un régime d'apprentissage géré de concert avec les établissements d'enseignement. Chez les manufacturiers, on manque de machinistes, de soudeurs, de ferblantiers, de chaudronniers: alors que nos fils et nos filles chôment, faudra-t-il, pour combler ces postes, aller recruter aux États-Unis ou en Europe?

D'autres pays industrialisés ont fait la preuve que l'alternance étude-travail est possible, avantageuse et fort efficace pour assurer à l'industrie une main-d'œuvre compétente, et à la société, une forte culture scientifique et technique. Bien sûr, l'enseignement de base et la formation civique restent essentiels, y compris pour l'entreprise actuelle qui a désormais besoin d'un personnel motivé, créatif et responsable. Combien de jeunes, ainsi mis en contact avec le monde du travail, seraient alors incités à ne plus décrocher de l'école?

L'économie sociale

Tout en faisant ce qu'elles peuvent

pour créer plus d'emplois, les entreprises ne peuvent promettre du travail à tous ceux et celles qui en cherchent. Les gouvernements non plus, du reste. Dans les milieux et les régions qui ont encore peu bénéficié des investissements gouvernementaux ou du progrès des entreprises, des initiatives de toutes sortes tentent de contrer les effets négatifs des mutations de l'économie et de la société. D'où l'intérêt suscité par l'économie sociale.

Cette économie ne saurait être un secteur public décapité d'un réseau subventionné incapable d'assurer sa rentabilité. Par contre, les initiatives locales créatrices d'emplois doivent être encouragées autant que dans les autres secteurs. L'Alliance des manufacturiers et des exportateurs du Québec est donc prête à regarder dans un esprit d'ouverture les résultats, du chantier sur l'économie sociale formé en vue du Sommet.

Le moins qu'on puisse attendre

du gouvernement, c'est qu'il n'entrave pas la marche des entreprises qui vont de l'avant

Conclusion

Il n'est pas fatal que le Québec tire encore de l'arrière quant aux investissements étrangers, à la création et à la préservation des emplois, et au remboursement de ses dettes. Il bénéficie encore d'avantages importants. Le taux de change est favorable à ses exportations. L'esprit d'entreprise n'y est pas moins dynamique que chez ses concurrents. Au carrefour de l'Europe unie et des États-Unis d'Amérique, sa position lui vaut un atout qu'il peut jouer encore mieux.

Le moins qu'on puisse attendre du gouvernement, c'est qu'il n'entrave pas la marche des entreprises qui vont de l'avant et qui contribuent à l'économie et au progrès de la société québécoise. Nos fabricants ont fourni la moitié des nouveaux emplois dénombrés l'an dernier. Pour qu'ils puissent faire davantage, il faudra, non les surcharger de taxes ou de règlements, mais leur faciliter les choses.

Les jeunes et le permis de conduire

Wô les moteurs!

Le gouvernement veut punir tous les jeunes conducteurs alors que ce n'est qu'une petite minorité d'entre eux qui ont une conduite automobile dangereuse

MARC-ANDRÉ DOWD

Vice-président du Conseil permanent de la jeunesse

Le gouvernement du Québec s'apprête à modifier substantiellement les règles d'attribution du permis de conduire, particulièrement en ce qui touche les jeunes conducteurs de 16-24 ans. Prenant appui sur des statistiques montrant la surreprésentation des jeunes de 16-24 ans dans les accidents avec blessés, le gouvernement entend resserrer de façon draconienne les conditions d'accès à la conduite automobile.

Examinons d'abord les règles proposées. Premièrement, pour tous les nouveaux conducteurs, il s'agirait de faire passer de trois mois à un an la période de conduite assistée obligatoire. C'est-à-dire que pour une année complète, le nouveau conducteur devrait toujours être accompagné, lorsqu'il est au volant, d'un conducteur qui détient un permis de conduire valide depuis au moins deux ans. À la suite de cette année comme apprenti-conducteur, deux années de probation seraient ensuite imposées aux seuls nouveaux conducteurs âgés de 16 à 24 ans. Les conditions de cette probation: un maximum de quatre points d'inaptitude tolérés (au lieu de 15 pour le permis normal) et une tolérance zéro pour l'alcool au volant (0,00 d'alcoolémie...). Attention aux basas au rhum, les jeunes!

Une partie de la population se presse d'applaudir à l'intention gouvernementale. Il faut dire qu'il est de bon ton, en cette époque, de «croquer du jeune». Exit les jeunes flâneurs des parcs et des centres d'achat, exit les punks de la Place d'Youville ou du Square Berri. Et un coup parti, exit les jeunes de nos routes!

Regardons de près le projet gouvernemental. D'abord, le choix de la cohorte des 16-24 ans comme groupe à discriminer doit être remis en question. Prenons simplement la distinction entre les jeunes hommes et les jeunes femmes. Il y aurait deux raisons logiques de vouloir discriminer un groupe particulier: il représente un risque accru d'accident ou l'on désire sanctionner une mauvaise conduite.

Au chapitre du risque, les jeunes femmes représentent un risque moindre que les hommes de 25 à 34 ans. Les compagnies d'assurances le reconnaissent de la plus belle façon... Regardez la différence de prime entre les

jeunes hommes et les jeunes femmes. Quant à la mauvaise conduite automobile, un seul chiffre nous convaincra: le nombre de jeunes conductrices entre 20 à 24 ans ayant commis une infraction au Code criminel (dans 25 % des cas, conduite avec facultés affaiblies) est de 96 pour 100 000 conductrices. Pour les hommes de 25 à 34 ans, il est de 1250 pour 100 000 conducteurs! L'inclusion des jeunes femmes dans une cohorte ciblée étonne donc.

De même, il y a une différence notable entre les 16-19 ans et les 20-24 ans dans les statistiques d'accidents. En fait, la situation des 20-24 ans se rapproche beaucoup plus de celle des 25 ans que des 16-19 ans. Ce qui fait dire au Conseil permanent de la jeunesse que le gouver-

nement vise trop large en prenant les 16-24 ans dans sa mire.

La prévention plutôt que la répression

La notion de tolérance zéro concernant l'alcool au volant nous déçoit. L'objectif à atteindre est que le nouveau conducteur arrive à avoir une consommation d'alcool responsable. Or, comme société, nous avons décidé que la norme socialement acceptable était un taux d'alcoolémie de 0,08. Pourquoi agir autrement pour les seuls nouveaux jeunes conducteurs?

Des campagnes magistrales de publicité ont frappé fort chez les jeunes. «La vitesse tue», avec ses images im-

pressionnantes, trotte encore dans la tête de bien des jeunes. Le message a été compris: à preuve, l'explosion de services de accompagnement dans les cégeps après les partys et la popularité de la formule du conducteur désigné.

En fait, le jeune qui prend sa voiture après avoir trop consommé est considéré par les autres comme un «twit». Un changement de mentalité important, si on compare à l'époque, pas si lointaine, où l'on se promenait en grosse américaine, une grosse bière calée entre les deux jambes.

Les statistiques montrent que les infractions pour conduite avec facultés affaiblies diminuent plus rapidement chez les jeunes que chez les adultes. Conclusion: la prévention fonctionne à merveille chez les jeunes. Pourquoi alors sombrer dans la répression?

En imposant la tolérance zéro pour l'alcool au volant, le gouvernement entend relever le pari qu'après trois ans d'abstinence totale d'alcool imposée lors de la conduite, le jeune conducteur acquiert soudainement des réflexes d'autocontrôle quant à sa consommation. Je prends le pari avec vous, monsieur le ministre.

Un régime à deux vitesses

L'extrême sévérité du système de points d'inaptitude étonne. Un maximum de quatre points au lieu de 15. Le Conseil s'explique mal ce choix de régime à deux vitesses. Une même infraction est-elle plus grave parce qu'elle est commise par un jeune de 23 ans plutôt que par une femme de 50 ans? Perdre deux points d'inaptitude n'a pas le même impact si on dispose de quatre points-plutôt que de 15.

D'ailleurs, si le fait d'accumuler plus de quatre points d'inaptitude sur une période de deux ans équivaut à un comportement répréhensible qui mérite la suspension d'un permis de conduire, comment le même régime peut-il accorder jusqu'à un maximum de 15 points d'inaptitude à une grande majorité de conducteurs?

Ce qui est désolant dans la conduite proposée, c'est qu'on envoie une image extrêmement négative de tous les jeunes.

Dans le projet de loi, les jeunes sont présentés comme un groupe social irresponsable, incapable d'acquiescer les attitudes de prudence requises. Or, il faut le rappeler avec force, ce n'est qu'une petite minorité de jeunes qui ont une conduite automobile dangereuse et qui risquent de commettre des accidents. Pour eux, il faut sévir, oui. Mais pas pour les 97,4 % de jeunes conducteurs qui n'ont pas été impliqués dans un accident avec blessés et qui ont commis, comme seul crime, celui d'être nés après 1972.

Victimes de chauffards

Il faut changer la loi

Protéger les conducteurs ivres responsables d'accidents est un choix politique odieux

GAÉTAN BESNER

Verdun

J'ai appris avec stupéfaction, en lisant mon journal du 2 octobre dernier, que le ministre des Transports Jacques Brassard avait annoncé son intention de refuser aux victimes de chauffards le droit de poursuivre ces derniers devant les tribunaux civils. J'ai eu le même coup que le bon ministre continuerait d'indemniser les automobilistes qui se blessent alors qu'ils sont en état d'ébriété. Une facture annuelle de 200 millions (vous avez bien lu) que nous devons continuer d'assumer collectivement, plutôt que de la faire payer le plus possible par les criminels eux-mêmes. Je trouve ce choix politique odieux et irresponsable. Le ministre devrait avoir honte de maintenir une

protection aussi généreuse au profit des gens qui tuent, à même les fonds publics. Les chauffards seront ainsi toujours admissibles à une assurance-salaire allant jusqu'à environ 45 000 \$ annuellement. Pire encore, s'ils blessent d'autres personnes et s'ils sont parfaitement solvables, c'est la collectivité tout entière qui assumera intégralement la facture à leur place.

Depuis des années, le cas du jeune Hugo Lapointe a bouleversé l'opinion publique en se heurtant au régime de responsabilité sans égard à la faute, un régime insensé qui l'empêche de poursuivre le criminel qui l'a gravement handicapé. Même si le chauffard a parfaitement les moyens de payer pour tous les dommages qu'il a causés au jeune homme, c'est la SAAQ, à même les fonds publics, qui s'en charge, sans réclamer quoi que ce soit au bon maire condamné pour négligence criminelle. J'ai peine à le croire, mais l'inertie et

surtout l'insouciance du ministre Brassard permettront que des cas analogues se reproduisent.

Le moins qu'on puisse espérer, au point où nous en sommes, est que Mme Lapointe poursuive sa démarche courageusement jusqu'au bout, c'est-à-dire jusqu'à ce que la loi soit modifiée. L'appui populaire qu'elle reçoit est indéniable. Il suffit d'écouter les gens, les lignes ouvertes et de suivre l'actualité un tant soit peu pour réaliser jusqu'à quel point ses revendications sont sensées. Il y a à moins d'un mois, un sondage officiel révélait que plus de 85 % de Québécois étaient d'accord avec elle pour que les conducteurs ivres qui se blessent ne soient plus payés par la SAAQ. Dans la même proportion, les gens étaient ouverts à des recours en dommages pour les victimes de ces conducteurs avec facultés affaiblies qui polluent nos routes.

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

LA RÉDACTION Journalistes à l'information générale et métropolitaine: Louis Lapierre (adjoint au directeur de l'information), Sylvain Blanchard, Paul Cauchon, Jean Chartier, Jean Dion, Louis-Gilles Francoeur, Kathleen Lévesque, Caroline Montpetit, Brian Myles, Isabelle Paré, Clément Trudel, Serge Truffaut, Diane Précourt (pages éditoriales, responsable des pages thématiques); Martin Duclos et Christine Dumazet (relateurs); Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographe); à l'information culturelle: Michel Bélar (responsable), Stéphane Baillargeon, Pierre Cayouette, Paule des Rivières, Louise Leduc, Jean-Pierre Legault, Benoît Mungler, Odile Tremblay; à l'information économique: Gérard Bérubé (adjoint au directeur de l'information), Robert Dufresne, Claude Lévesque, Jean Fichette, Claude Turcotte; à l'information internationale: Sylviane Tramière (adjointe au directeur de l'information), François Brousseau (éditorialiste), Jocelyn Coulon; à l'information politique: Pierre O'Neill, Manon Cornélière (correspondante parlementaire à Ottawa), Mario Cloutier et Gilles Lessage (correspondants parlementaires à Québec), Michel Venne (correspondant parlementaire et éditorialiste à Québec); à l'information sportive: Yves d'Avignon; Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction); Jean de Billy, Brigitte Cloutier, Gylaine Côté, Martine Côté, Christiane Legault, Jacques A. Nadeau, Gylaine Ouellet, Micheline Ruellan (publicitaires); Sylvie Laporte, Rachel Rochefort (Ottawa); LA PUBLICITÉ ET LE MARKETING: Martine Dubé (directrice), Daniel Barbeau (directeur adjoint), Jacqueline Avril, Jean de Billy, Brigitte Cloutier, Gylaine Côté, Martine Côté, Christiane Legault, Jacques A. Nadeau, Gylaine Ouellet, Micheline Ruellan (publicitaires); Sylvie Laporte, Rachel Rochefort (Ottawa); LA PRODUCTION: Jocelyn Arsenault (directeur des approvisionnements, distribution et production), Marie-France Turgeon (responsable de la production), Claudine Bédard, Johanne Brunet, Danielle Cantara, Richard Des Cormiers, Marie-Josée Hudon, Sylvain Lesage, Christian Vien, Olivier Zaida. SERVICE À LA CLIENTÈLE: Johanne Brien (responsable), Evelyn Labonté (responsable de la promotion des abonnements), Manon Blanchette-Turcotte, Monique L'Heureux, Lise Lachapelle, Rachelle Leclerc-Venne. L'ADMINISTRATION: Yves Bouthiette (contrôleur), Dany Dépatie (adjointe à l'administration et responsable des ressources humaines), Nicole Carmel (responsable des services comptables), Jeanne-Arc Houde (secrétaire à la direction); Céline Furoy, Ghislaine Lafleur, Nathalie Perrier, Danielle Ponton, Danielle Ross. LE CONSEIL DU DEVOIR: Yves L. Duhaime (président), LA FONDATION DU DEVOIR: Marcel Couture (président), Roger Boisvert (vice-président exécutif et directeur général).

LE DEVOIR

ACTUALITÉS

Pas bête



AG ESTADO, REUTERS

LE ZOOLOGISTE brésilien Walter Barreira s'est mis... dans la peau des bêtes, hier au zoo de Sorocaba (Sao Paulo). Emprisonné dans une cage en compagnie de sa femme et de ses trois enfants, Barreira a hélé les visiteurs tout au long de la journée. Il voulait ainsi que son message écologique soit bien compris.

EN BREF

Poursuite des négociations chez GM

Toronto (PC) — L'heure limite pour la conclusion d'une entente qui mettrait un terme à la grève des 26 000 employés de General Motors du Canada a été repoussée, hier, alors que les négociateurs travaillaient sans relâche à aplâner les dernières difficultés.

«Nous avons réglé plusieurs problèmes difficiles et je ne veux surtout pas que nous nous arrêtons», a déclaré Buzz Hargrove, président des Travaillistes canadiens de l'automobile, lors d'une conférence tenue en fin de soirée. Les deux parties ont convenu de poursuivre les négociations jusque dans la nuit s'il le fallait. Les parties ont négocié pendant tout le week-end presque sans interruption, dans l'espoir de conclure une entente avant le coup de midi, hier. Cette heure limite avait été établie dans le but de mettre de la pression sur les négociateurs pour s'assurer que les discussions progressent dans la bonne direction.

Même si M. Hargrove avait précédemment déclaré que l'heure limite ne serait pas repoussée, les négociateurs ont décidé de poursuivre les discussions à midi parce qu'ils étaient alors très près d'une entente. En fin d'après-midi, toutefois, de nombreuses questions n'avaient pas encore été résolues. Les deux parties n'arrivaient pas à régler les derniers détails concernant le recours à la sous-traitance par l'employeur, le principal enjeu de ce conflit de travail. Le temps supplémentaire de même que des questions spécifiques à certaines usines posaient aussi problème. Même si chacune de ces questions spécifiques ne risquait pas à elle seule de faire avorter l'entente, Buzz Hargrove a déclaré qu'elles étaient suffisamment nombreuses pour empêcher qu'on ne les escamote.

Réunion des officiers de la SQ

Montréal (PC) — Cent dix-huit officiers supérieurs de la Sûreté du Québec, sur une possibilité de 165, se sont réunis en fin de journée, hier, à Saint-Hyacinthe, pour faire le point sur la situation de crise qui règne dans le corps policier, à la suite de l'affaire de fabrication de preuves dans le procès du clan Matticks.

Les officiers, du simple lieutenant à l'inspecteur-chef, ont discuté notamment de la suspension temporaire de leur directeur Serge Barbeau et de la commission d'enquête publique sur la SQ annoncée vendredi dernier par Robert Perreault. Les policiers ont d'ailleurs demandé une rencontre avec le ministre. Plusieurs se sont plaints au cours de la rencontre du climat d'insécurité qui règne actuellement à la SQ. On veut aussi une redéfinition du rôle de la SQ et une reprise en main du leadership, «pour savoir où on s'en va».

Certains officiers impliqués dans l'affaire Matticks, dont l'inspecteur-chef Michel Arcand, étaient présents à la rencontre. Les accusations de trafic de drogue contre les frères Matticks avaient été abandonnées l'année dernière quand il fut établi que des documents incriminants avaient été plantés par des policiers de la SQ.

BOURQUE Le maire «se comporte comme si Montréal était son entreprise»

SUITE DE LA PAGE 1

une partie de ces coûts à l'égard des entreprises dont la proposition ne serait pas retenue», peut-on lire.

Mais voilà, malgré l'ampleur d'une intention politique de cette nature, le maire Bourque a affirmé hier avoir oublié. «Je ne sais pas pourquoi ils [les avocats du contentieux] ont écrit ça. Je ne le sais pas du tout. Ce n'est pas moi qui a fait la demande. Peut-être voulait-il [le contentieux] nous prévenir», a soutenu Pierre Bourque qui a renvoyé la balle à l'avocate en chef de la Ville, Suzanne Jalbert. De bonne guerre, cette dernière a rappelé que le rôle du contentieux «consiste à protéger l'intérêt de la Ville».

M. Bourque a profité de l'occasion pour évoquer la possibilité de tenir une élection référendaire en 1998 puisqu'il est hors de question, dit-il, de procéder à un référendum (de trois millions de dollars) comme le stipule la Loi sur la vente des services municipaux. Le maire réagissait hier au cri d'alarme lancé tour à tour par les représentants syndicaux des cols blancs puis par le chef de l'opposition officielle André Lavallée. «On a tellement pris de temps à construire Montréal, on ne laissera pas M. Bourque la vendre», a tonné le président des cols blancs de la Ville, Georges Bazinet. Pour le syndicat de 4500 employés, la privatisation a des allures de «bradage secret» du patrimoine montréalais. Pour tenter de freiner l'administration, le syndicat a donné le coup d'envoi à une campagne publicitaire de 120 000 dollars en manifestant sa colère hier midi devant l'hôtel de vil-

le. De son côté, André Lavallée du RCM a dénoncé le «camouflage» du maire dans ce dossier. «Pierre Bourque se comporte comme si Montréal était son entreprise. Pierre Bourque pense qu'il est devenu roi et maître de cette ville», s'est scandalisé M. Lavallée qui réclame plus de transparence. A cela, Pierre Bourque souligne que vendredi prochain, les orientations de la Ville seront rendues publiques.

Chose certaine, le souhait de l'administration de faire appel au secteur privé sans appel d'offres correspond aux demandes officielles des deux plus grandes firmes d'ingénierie au Québec, SNC-Lavalin et Tecsub, qui convoitent par une négociation de gré à gré, comme le révélait la semaine dernière Le Devoir, la gestion du réseau d'aqueduc montréalais.

Ce n'est d'ailleurs pas la seule formule envisagée par l'administration. Le contentieux a été invité à se pencher il y a plus d'un an sur des méthodes pour le moins étonnantes de privatisation de différents services. C'est ce qui ressort d'un avis juridique du 25 septembre 1995 destiné à Serge Pourraux du service des finances et du contrôle, et sur lequel Le Devoir a mis la main.

Le document dévoile que la Ville s'est alors interrogée sur la possibilité de signer une emphytéose avec une entreprise privée qui construirait à ses frais une infrastructure (pont ou rue, par exemple) et l'entreprendrait durant toute la durée du contrat. En contrepartie, la Ville paierait un loyer annuel à l'entreprise pour utiliser cette infrastructure et achèterait cette dernière au terme du contrat.

Le contentieux relève deux anomalies à ce concept. «La

Ville se porte locataire de son propre emphytéote» alors que c'est normalement l'inverse qui est prévu. D'autre part, «il est de l'essence même de l'emphytéose que les améliorations soient remises gratuitement au propriétaire au terme du contrat», peut-on lire dans l'avis.

Par ailleurs, la Ville a demandé à son contentieux de se prononcer sur la possibilité d'assouplir les approches d'octroi de contrat lorsque «la Ville ne veut pas choisir ses partenaires sur la seule base du plus bas soumissionnaire». En clair, la Ville veut utiliser les devis de performances dans l'adjudication de contrats. Dans l'avis juridique, on indique que cette façon faire introduit «des éléments de subjectivité dans l'analyse des offres» puisque les devis ne sont plus exprimés en termes de normes techniques vérifiables, mais bien en résultats à atteindre.

Au delà de ces considérations, l'avocate en chef Suzanne Jalbert, a affirmé hier que la principale contrainte juridique de la Ville dans ce dossier concerne les relations de travail. Les trois avis juridiques mentionnés ci-dessus, établissent d'ailleurs que la convention collective des cols blancs est un obstacle majeur. La semaine dernière, SNC-Lavalin signifiait ne pas vouloir du plancher d'emploi des cols blancs de la Ville si l'entreprise devait obtenir la gestion de l'eau. Mais voilà, ce plancher que tente d'éliminer M. Bourque n'est pas divisible.

Pendant que le maire poursuit son lobby auprès de Québec, les 22 services municipaux ont remis leur rapport qui passe en revue l'ensemble des activités susceptibles de faire l'objet d'un «partenariat». Avec cet exercice, ce sont 92 activités qui pourraient être transférées au secteur privé.

FORCES

La revue consacre un numéro entier au Sommet socioéconomique

SUITE DE LA PAGE 1

1967 et du mouvement d'ouverture au monde et d'émancipation qui animait alors la société québécoise. «Nous avons pour mission de faire connaître la vie économique, scientifique, technologique et intellectuelle du Québec. La publication a été créée à la suggestion de Jean Drapeau qui, depuis le début des années 60, publiait une revue semblable», se souvient Couture. Le premier numéro a été publié le 14 mars 1967. Jean-Paul Gignac était alors commissaire d'Hydro-Québec. Marcel Couture occupait quant à lui le poste de directeur adjoint des relations publiques.

Jusqu'en 1976, Forces a été la revue d'Hydro-Québec, une revue d'entreprise. Mais cette année-là, la revue s'en est détachée et est devenue la «Société d'édition de la revue Forces», une société sans but lucratif. Depuis lors, la publication se veut autonome et tire ses principaux revenus de la publicité qu'injectent notamment SNC, Air Canada, Bell Canada et Hydro-Québec. Forces a toujours gardé un lien privilégié avec la société d'État.

Parmi les numéros les plus marquants des 30 dernières années, Marcel Couture cite celui consacré à Churchill Falls paru en 1982. «Le numéro a été achevé à tous les juges de la Cour suprême. Qui sait, peut-être ont-ils été influencés dans leur jugement sur le Labrador?», avance M. Couture.

Si les hommes se sont succédé autour de lui au cours des quatre dernières décennies, Marcel Couture, lui, demeure fidèle au poste. «Dans mes 30 ans à Hydro-Québec, j'ai connu neuf premiers ministres, 17 ministres de l'Énergie et 37 administrateurs d'Hydro-Québec. Je pense n'avoir jamais déçu personne», dit-il. Marcel Couture n'est pas à bout de Forces et ajoute qu'il a de nombreux projets pour sa publication.

Forces avait célébré avec faste ses 25 ans d'existence. Pour son 30^e anniversaire, toutefois, la revue a choisi une approche plus discrète. L'anniversaire coïncide en fait avec la parution d'un numéro consacré au prochain Sommet socioéconomique.

«Nous estimons que ce sommet constitue un effort honnête et démocratique en vue de s'attaquer à des problèmes économiques qui, il faut le dire sans se consoler, n'affligent pas que le Québec mais de nombreux pays à travers le monde. C'est dans cette optique constructive que nous avons mené la réflexion», a soutenu hier M. Couture.

Le numéro 114 de la publication trimestrielle s'ouvre sur une entrevue exclusive du journaliste Stéphane Bureau avec le premier ministre Lucien Bouchard. «Il ne s'agit pas de transformer le Québec en un champ de mines, mais au contraire d'effectuer certains virages de manière consensuelle», répète M. Bouchard.

Le chef de l'opposition officielle Daniel Johnson lui donne en réplique quelques pages plus tard et confie à Gérard Leblanc ses inquiétudes.

Dans la même livraison, l'éditorialiste du Devoir Jean-



JACQUES NADEAU, LE DEVOIR

Le président et éditeur de Forces, Marcel Couture, le président du Chantier de l'économie et de l'emploi, Claude Béland, et le vice-premier ministre Bernard Landry célèbrent hier soir la parution d'un numéro consacré au prochain sommet socioéconomique.

Robert Sansfaçon propose pour sa part un rigoureux dossier sur la fiscalité et fournit des données terrifiantes mais indispensables à la réflexion qui s'engage.

Le numéro de Forces donne également la parole au président du Chantier de l'économie et de l'emploi, Claude Béland, au président du Conseil du patronat, Ghislain Dufour, au président du Groupe de travail sur l'entreprise et l'emploi, Jean Couture, de même qu'à Clément Godbout, Pierre Paquette, André Bérard et au professeur Louis Balchazar. La directrice du Devoir, Lise Bissonnette, collaboratrice régulière de Forces, y signe par ailleurs un texte d'analyse sur l'éducation, secteur qui nécessite à ses yeux «un engagement majeur de la part non seulement de l'État, mais de tous ceux qui disent vouloir relancer le Québec». Yannick Villedieu, enfin, offre une synthèse de la réforme de la santé et Jean-Marc Carpentier se penche, en compagnie du ministre Guy Chevrette, sur le secteur des ressources naturelles.

DUFOUR

«Entre gens pratiques, nous avons regardé la chose autrement»

SUITE DE LA PAGE 1

sus entre les partenaires socioéconomiques sur la pertinence d'alléger la réglementation du marché du travail, afin de favoriser la création d'emplois. Les présidents de la CSN et de la FTQ, Gérard Larose et Clément Godbout, tout en reconnaissant le bien-fondé de l'article quant à son contenu, refusent toutefois de dire qu'il s'agit là d'un virage allant dans le sens de la déréglementation.

«La substance du rapport consiste plutôt à reconnaître la nécessité de la réglementation, précise M. Larose, même si on s'entend sur le fait qu'il faut la simplifier, la débureaucratiser, la déjudiciariser. Le comité avait d'abord adopté une approche idéologique, fondée sur l'idée de la déréglementation. Les représentants syndicaux s'y sont opposés, et c'est finalement une approche pragmatique qui a prévalu. On a démontré qu'une bonne réglementation peut aussi contribuer à hausser la productivité et la compétitivité. À cet égard, il y a donc eu un virage à 180 degrés.»

M. Dufour admet que les travaux du comité sur la réglementation avaient d'abord porté sur des questions beaucoup plus pointues (décrets, équité salariale, etc.), avant que tout le monde ne décide finalement de s'attaquer au problème d'une façon plus générale. «J'aurais aimé qu'on y aille de façon plus pointue, mais il est évident que si on appliquait les grands paramètres retenus dans le rapport, on enlèverait beaucoup de rigidité au marché du travail. En fait, on retrouve dans le rapport des choses qu'on écrivait déjà en 1984 et 1985. Aujourd'hui, les syndicats souscrivent à ces recommandations. Ça leur aura pris 11 ou 12 ans.»

Rappelons que le rapport propose notamment de «faire en sorte que la réglementation tienne compte de la compétitivité et de la productivité des entreprises, n'impose pas aux entreprises un coût supérieur à ce qui est nécessaire à l'atteinte des résultats recherchés et n'enrève pas inutilement le fonctionnement du marché du travail».

Pour le président de la FTQ, la position adoptée dans le

chantier Couture ne s'apparente toutefois nullement à la déréglementation. «Gérard et moi avons bloqué plus de choses qu'on en a cédé. Il y a plusieurs lois et réglementations au Québec qui sont dissuasives en terme d'emplois et qui sont dépassées, comme par exemple celle sur le coupage de la glace sur le fleuve Saint-Laurent ou le décret sur le transport du pain le dimanche. Elles pourraient être allégées afin de refléter la réalité de l'an 2000, sans que cela ne se traduise par une diminution des droits des hommes et des femmes.»

Selon M. Godbout, l'idée d'alléger la réglementation s'inscrit dans le cadre d'un ensemble de mesures qui seront débattues au sommet: elle ne peut donc pas être prise isolément. «On a bien sûr compris que les patrons veulent déréglementer «au boutte». Du moins c'est leur revendication. Mais est-ce qu'ils le veulent vraiment? Je ne pense pas qu'ils aient intérêt à ce que leurs enfants travaillent au salaire minimum.»

Mais la prise en compte du poids des contraintes réglementaires, du point de vue de la compétitivité de l'entreprise, n'implique-t-elle pas un allègement croissant des réglementations pour faire face à un mouvement qui va dans cette direction, par exemple dans l'Ontario de Mike Harris? «Harris a une approche idéologique, pas pragmatique, ce qui était le cas des entreprises au début des travaux du comité, note Gérard Larose. Pour lui, la réglementation est perverse par définition. Mais nous, entre gens pratiques, avons regardé la chose autrement, en tenant compte du fait que la réglementation est aussi productive, qu'elle est efficace au niveau économique.»

Une opinion que ne partage pas tout à fait le président du CPQ. «Il est vrai qu'il faut s'adapter à notre environnement. Mais faire en sorte que la réglementation soit concurrentielle n'implique pas la déréglementation. D'ailleurs, le CPQ ne demande pas la déréglementation tous azimuts. On ne demande pas d'abolir la CSST ou les normes du travail. Je maintiens que les normes sont toujours nécessaires dans une société. Mais il faut éviter les réglementations nouvelles.»

CENTRE

Des enfants battus et des victimes d'inceste, entourés de voleurs et de petites crapules

SUITE DE LA PAGE 1

cependant été corrigée, vient-on de m'apprendre. L'établissement a mis hors d'usage ces systèmes...»

«C'est faux, lui répond Michael Udy, directeur-général intérimaire des Centres de la jeunesse et de la famille Batshaw (qui administre Shawbridge). Les systèmes fonctionnent. Et il n'y a ni toilettes ni lavabos dans «les cellules» (il préfère utiliser le terme unités sécuritaires) pour des raisons de sécurité. C'est vrai ici, comme dans tous les autres centres de réhabilitation de la province.»

Shawbridge accueille entre ses murs une centaine de jeunes contrevenants (pour des délits allant de la possession de drogue au vol qualifié en passant par les voies de fait) mais aussi plusieurs adolescents qui n'ont rien à se reprocher et aucun casier judiciaire, placés là en vertu de la Loi de la protection de la jeunesse.

«Vous retrouvez donc, a constaté Hatton, des enfants battus et des victimes d'inceste, entourés de voleurs et de petites crapules. Autrement dit, Shawbridge place dans le même environnement des bums, souvent violents, avec des jeunes, violentes justement, qui ont un grand besoin de sécurité émotionnelle et de support psychologique. C'est scandaleux.»

Mais non conforme à la réalité, soutient le directeur intérimaire, Michael Udy. «Oui, dans certains cas, il est vrai qu'une telle situation se produit, mais rarement. Pour des raisons budgétaires, il nous est parfois impossible de placer dans des édifices différents certains jeunes qui sont ici en vertu de la Loi de la protection de la jeunesse des autres qui y sont en vertu de Loi sur les jeunes contrevenants. Cela n'est guère approprié, j'en conviens, mais cela arrive rarement.»

Non, cela arrive souvent, dit la présidente du Comité des usagers de Shawbridge, Shirley Miller. Mme Miller reçoit les plaintes des jeunes qui vivent dans cet établissement, en plus de siéger au conseil d'administration des Centres de la jeunesse et de la famille Batshaw. Selon elle, ce «mélange» atteint même parfois des proportions, «inquiétantes» et met carrément en péril la «sécurité psychologique» de certains adolescents.

«Mon propre fils a séjourné à Shawbridge il y a quatre ans. Il est entré ici à l'âge de 16 ans parce qu'il n'allait pas à l'école et avait un problème d'alcool. Quand il en est ressorti, il était devenu un bum. À côté des voleurs, il est devenu un voleur. De plus, Shawbridge n'a aucun programme de réhabilitation, aucun psychiatre, aucun psychologue pour venir en aide aux jeunes. La dernière fois que mon fils s'est retrouvé devant le tribunal, il a même demandé au juge de l'incarcérer à la prison de Cité des Prairies [qu'on ne peut considérer comme une destination soleil] plutôt qu'à Shawbridge... Car à Shawbridge, on ne fait pas grand-chose: on va à l'école, on joue au ballon, on lave des planchers et on regarde la télé. On n'apprend ni un métier, ni à se réhabiliter.»

Cela dit, Mme Miller ne partage nullement l'avis de Robert Hatton, qui qualifie de «barbare» et d'«inhumain» le sort réservé aux adolescents enfermés dans l'«unité sécuritaire» de Shawbridge, appelée Chapel (une ancienne chapelle transformée en prison).

M. Hatton a en effet été particulièrement «choqué», lors de sa visite guidée, d'y constater la présence d'une «cellule d'isolement». «Une cellule pas plus grande qu'un vestibule, dit-il, sans fenêtre et sans lumière, où des jeunes sont enfermés en sous-vêtements, durant des périodes indéterminées, pour avoir contrevenu à certains règlements. Personne ne viendra me faire croire qu'il s'agit-là d'une mesure appropriée pour réhabiliter un enfant. C'est de la cruauté, rien d'autre.»

Un instant, dit Mme Miller, responsable des plaintes, rappelons-le, dans cet établissement: «d'abord, les jeunes qui se retrouvent dans cette cellule y vont uniquement lorsqu'ils représentent un danger pour eux-mêmes ou pour autrui. Autrement dit, lorsqu'ils sont devenus carrément incontrôlables.»

«Et ils y vont très rarement, ajoute le directeur intérimaire, Michael Udy. L'an dernier, ça s'est produit deux ou trois fois seulement. Et pour de très courts laps de temps: entre 20 et 40 minutes chaque fois.»

M. Hatton saura dans une dizaine de jours si la Commission des droits de la personne fera enquête dans ce dossier. Le cas échéant, il devra cependant se passer du soutien indéfectible de Shirley Miller.

«Si c'était l'enfer à Shawbridge, je serais la première à le savoir, car les jeunes, ici, passent leur temps à se plaindre de tout et de rien. De l'impossibilité de fumer, par exemple, du ton et des remarques de certaines personnes en autorité, entre autres, de mille et une petites choses comme ça qui n'ont cependant aucune commune mesure avec les allégations de M. Hatton.» Des propos corroborés par le patron de l'établissement.

«Je le répète, ajoute Mme Miller, mon fils a déjà fréquenté cet établissement. Et ce qu'il en garde comme souvenir [et je partage son opinion], c'est que c'est plate à mourir, que l'édifice est vieux et sombre et que l'atmosphère qui y règne est lourde et déprimante. Rien pour réhabiliter quelqu'un, j'en conviens. Mais rien non plus pour crier à la torture.»



S.V.P. Assurez-vous que ce papier journal soit recyclé.

LE DEVOIR

Les bureaux du Devoir sont situés au 2050, rue de Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec), H3A 3M9. ☎ Place-des-Arts Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h. Renseignements et administration: (514) 985-3333.

Comment nous joindre?

La rédaction

Au téléphone (514) 985-3333
Par télécopieur (514) 985-3360
Sur Internet devoir@cam.org

La publicité

Au téléphone (514) 985-3399
Par télécopieur (514) 985-3390
Extérieur de Montréal 1-800-363-0305 (sans frais)

Les avis publics et petites annonces

Au téléphone (514) 985-3344
Par télécopieur (514) 985-3340

Les abonnements

Au téléphone (514) 985-3355
du lundi au vendredi de 8h à 16h30
Par télécopieur (514) 985-3390
Extérieur de Montréal 1-800-463-7559 (sans frais)

Le Devoir est publié du lundi au samedi par Le Devoir Inc. dont le siège social est situé au 2050, rue de Bleury, 9^e étage, Montréal, Québec, H3A 3M9. Il est imprimé par Imprimerie Québecor LaSalle, 7743, rue de Bourdeau, division de Imprimeries Québecor Inc., 612, rue Saint-Jacques Ouest, Montréal. L'agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans Le Devoir. Le Devoir est distribué par Messageries Dynamiques, division du Groupe Québecor Inc., 900, boulevard Saint-Martin Ouest, Laval. Envoi de publication — Enregistrement no 9858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.